MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Guide pas à pas - MPR Copro

Agence nationale de l'habitat Anah

Sommaire

1. Parcours d’inscription
2. Créer son compte
3. Se connecter à son compte et créer un projet
4. Orientation et Mise en relation
5. Validation et dépôt
   Mon projet / Mes justificatifs / Mes paiements / Ma messagerie / Mes contacts
6. Paiement
7. Multi-copro & Multi-projet
8. Annexe - statuts

Quelles sont les étapes de la démarche de la copropriété ?

1.
Vérifier l'immatriculation de la copropriété au registre des copropriétés

2.
Se rendre sur monprojetanah.gouv.fr et créer son compte

3.
Désigner l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO)

4.
Faire voter les travaux en AG et déposer la demande d'aide aux travaux

5.
Réception d'un mail de validation du dossier et engagement des travaux

6.
Transférer les factures et les documents nécessaires à son AMO

7.
Réception du versement de la subvention et des primes éventuelles

Etape 1
Parcours d’inscription

Je me renseigne

1. Je clique sur « Se renseigner » pour accéder à la page d'information de l'aide MaPrimeRénov' Copro

2. Lorsque je clique sur « Commencer ma démarche », je suis redirigé automatiquement vers le site monprojet.anah.gouv.fr à partir duquel je vais pouvoir poursuivre ma démarche

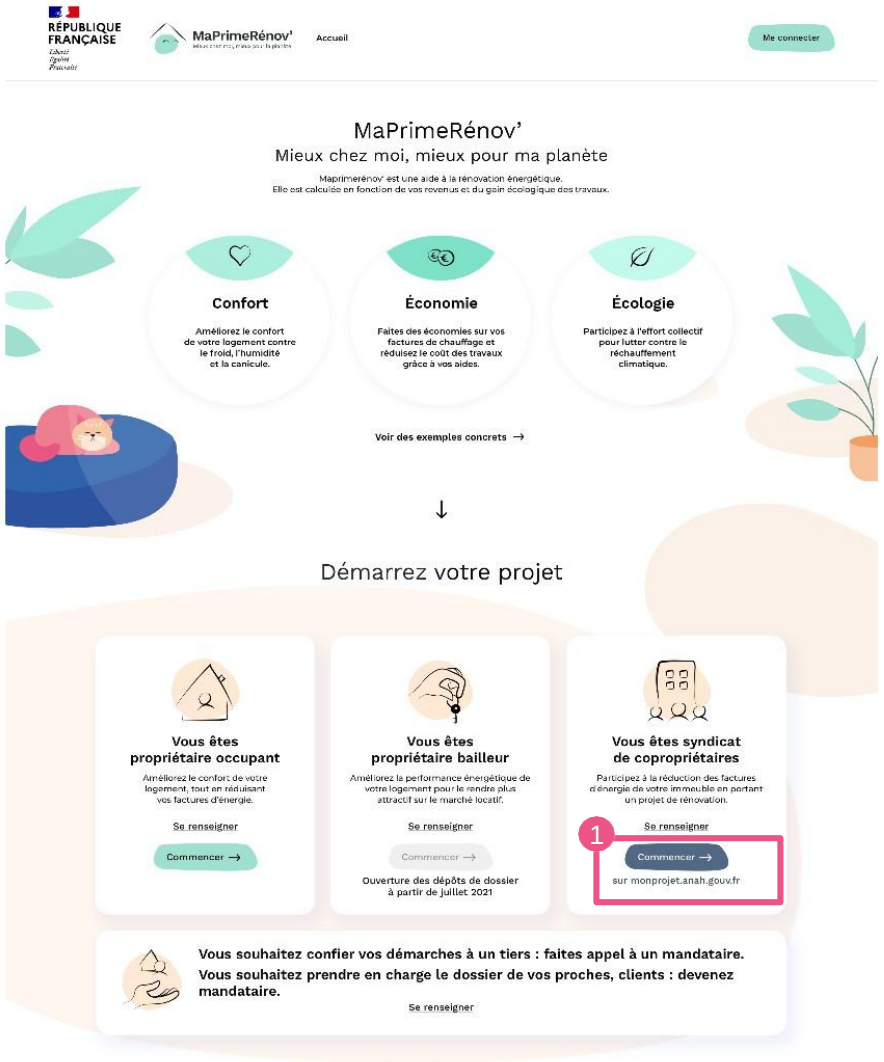




MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Je crée mon compte à partir du site maprimerenov.gouv.fr

1. **Sur maprimerenov.gouv.fr, je clique sur « Commencer » et je suis redirigé automatiquement vers monprojet.anah.gouv.fr pour continuer ma démarche**



Je crée mon compte à partir du site maprimerenov.gouv.fr

1. **Je débute ma demarche en acceptant les conditions générale d'utilisation et je clique sur « commencer »**



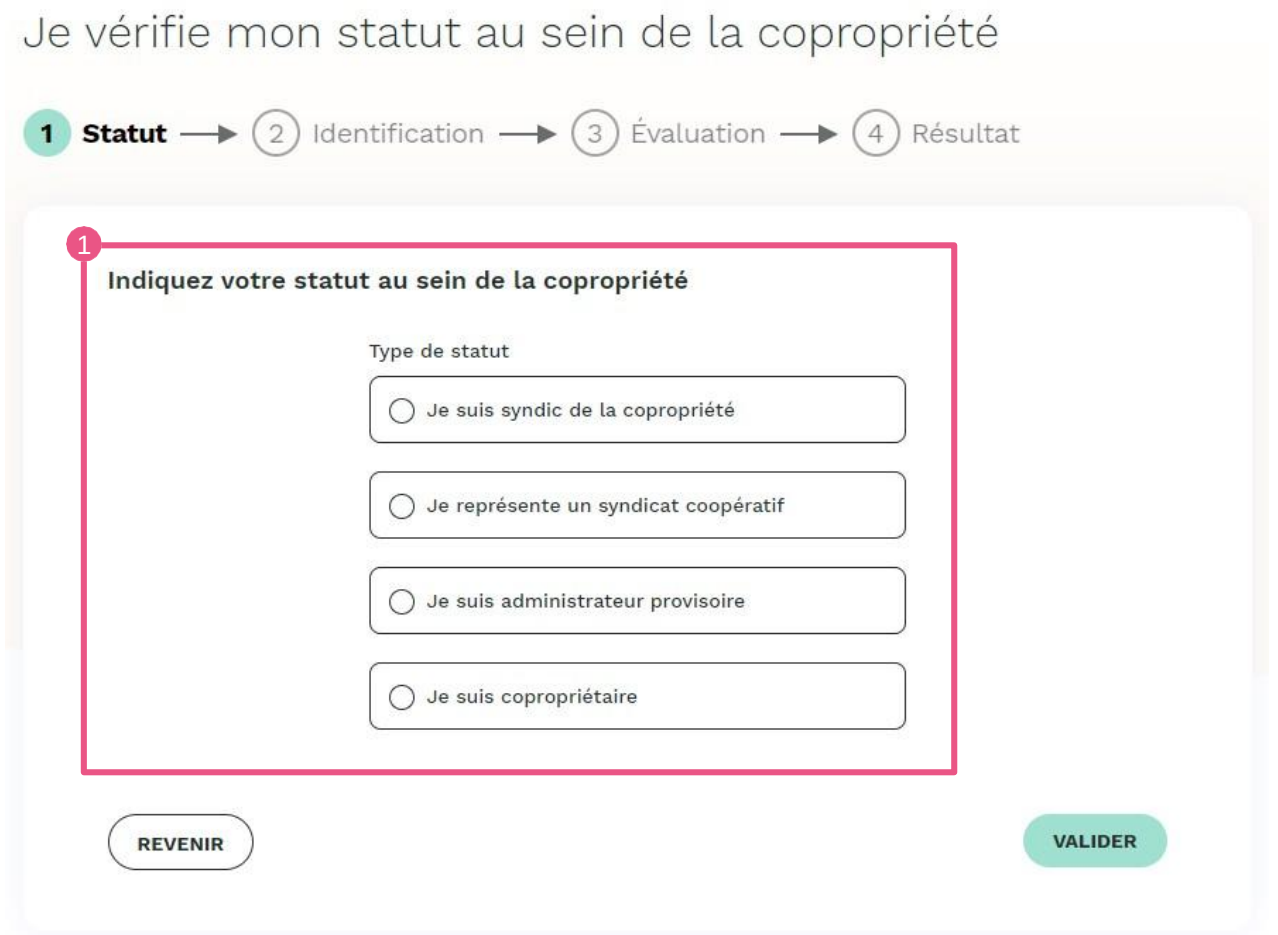
MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Je vérifie mon statut au sein de la copropriété

1. **J'indique si je suis**
   - **un syndic de copropriété,**
   - **un syndicat coopératif,**
   - **un administrateur provisoire, ou**
   - **un copropriétaire**

Remarque

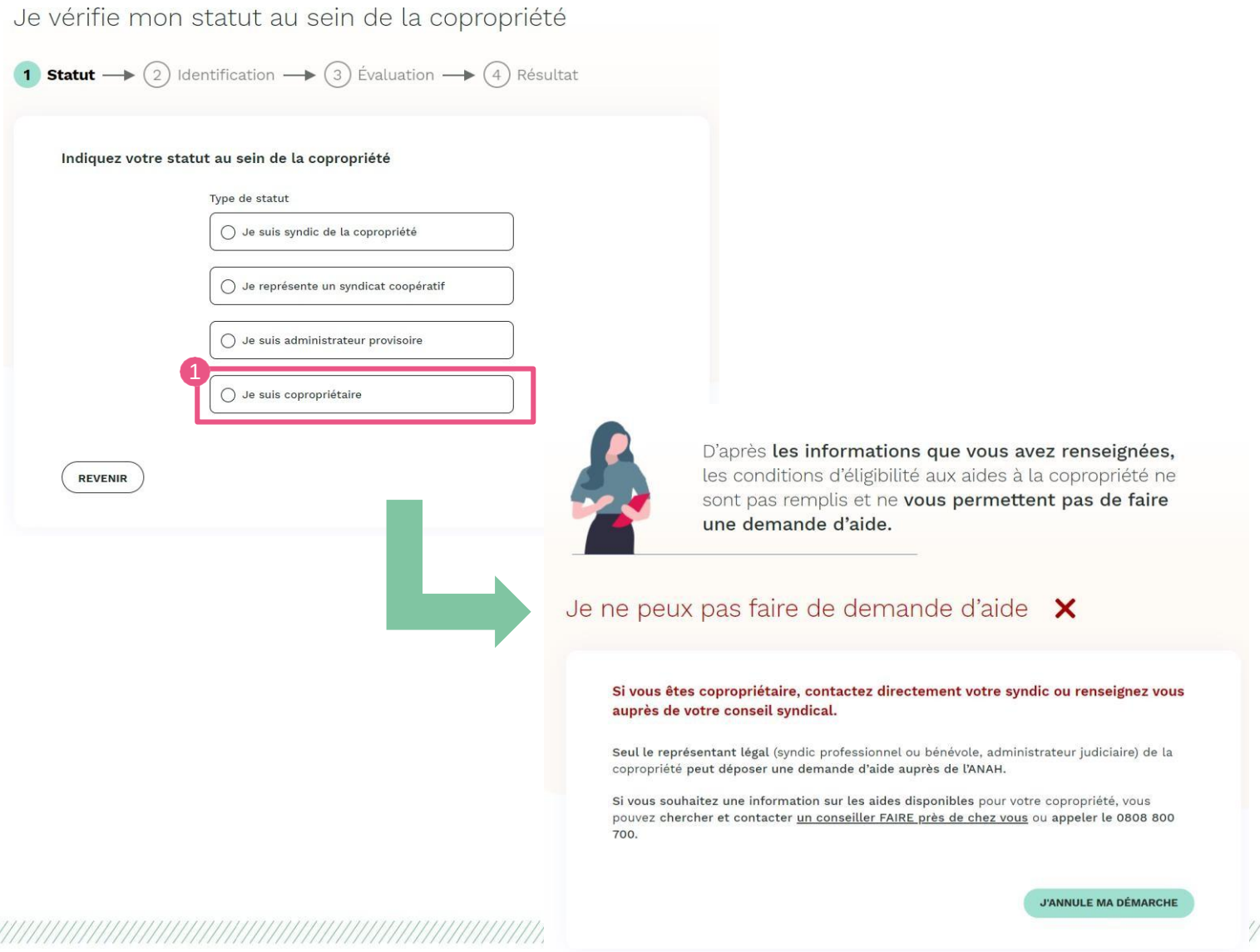
Si vous êtes copropriétaire, vous ne pouvez pas déposer de demande d'aide pour votre copropriété. Vous devez passer par votre syndic.



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Cas 1 : je suis copropriétaire

1. **Si je suis copropriétaire, je ne peux pas faire de demande d'aide. Je suis invité à contacter mon syndic ou mon conseil syndical**



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Cas 2 : je représente un syndic professionnel ou non

1. **Si je suis syndic professionnel ou non-professionnel, je choisis « je suis syndic de la copropriété »**
2. **J'indique si je suis un représentant professionnel ou non-professionnel**



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Cas 3 : je représente un syndicat coopératif ou un syndic de copropriété bénévole

1. **Si je représente un syndicat coopératif ou un syndic de copropriété bénévole, je sélectionne l'option choisis « je représente un syndicat coopératif » puis je clique sur « Valider »**



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Cas 4 : je suis administrateur provisoire

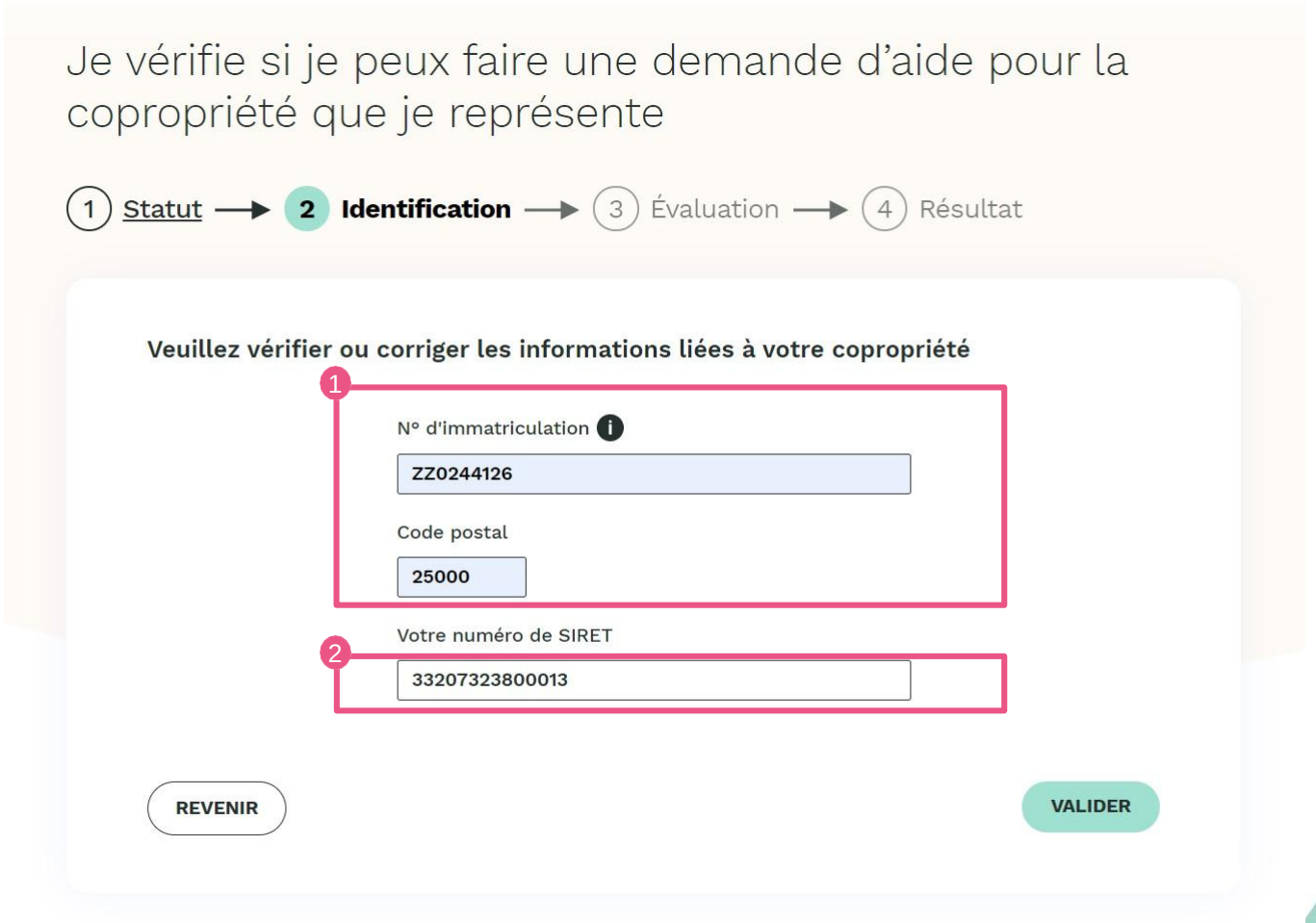
1. **Si je suis administrateur provisoire professionnel ou non-professionnel, je choisis « je suis administrateur provisoire »**
2. **J'indique si je suis un représentant professionnel ou non-professionnel**



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

J’identifie la copropriété – pour les représentants professionnels

1. **J’indique le numéro d’immatriculation et le code postal de la copropriété**
2. **J’indique mon numéro de SIRET (si je suis un syndic professionnel)**



Remarque

La majorité des copropriétés est déjà immatriculée au registre national des copropriétés (RNC). Si ce n’est pas votre cas, veuillez suivre la procédure d’immatriculation dématérialisée via le site registre-copropriétés.gouv.fr

MaPrimeRénov’
Mieux chez moi, mieux pour la planète

J’identifie la copropriété – pour les représentants professionnels

1. **Je vérifie l’adresse de la copropriété telle que mentionnée au registre national des copropriétés**



MaPrimeRénov’
Mieux chez moi, mieux pour la planète

J’identifie la copropriété pour un syndicat coopératif ou un syndic de copropriété bénévole

1. **Si je représente un syndicat coopératif ou un syndic de copropriété bénévole, je dois renseigner le numéro d’immatriculation de la copropriété et son code postal**
2. **Confirmez ou corrigez l’adresse de votre copropriété qui s’affiche automatiquement**



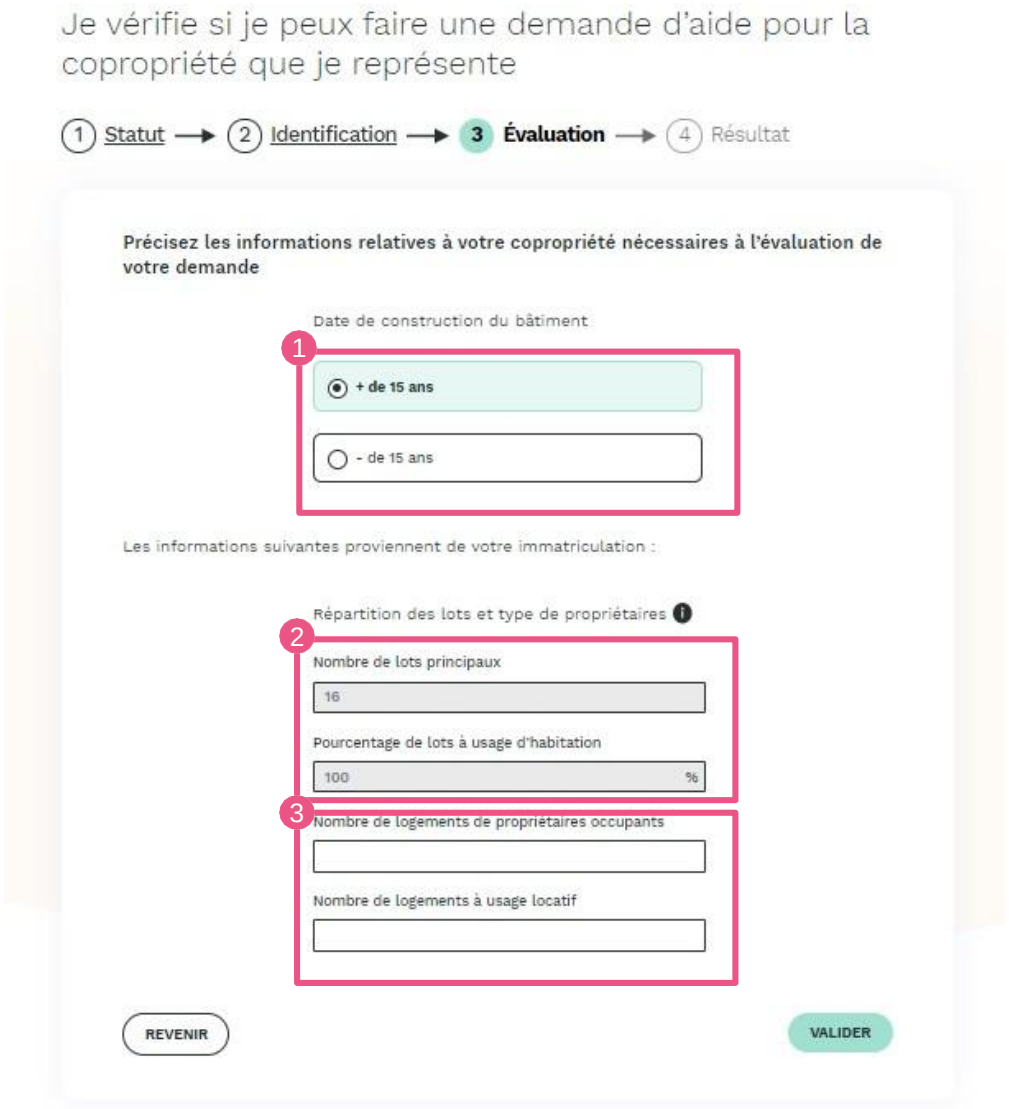
Remarque

La majorité des copropriétés est déjà immatriculée au registre national des copropriétés (RNC). Si ce n’est pas votre cas, veuillez suivre la procédure d’immatriculation dématérialisée via le site registre-copropriétés.gouv.fr

MaPrimeRénov’
Mieux chez moi, mieux pour la planète

J’évalue si la copropriété est éligible

1. **J’indique si le bâtiment a été construit il y a 15 ans ou plus**
2. **Le nombre de lots et le pourcentage de lots à usage d’habitation ne sont pas modifiables. Ces données sont issues du Registre National des Copropriétés (RNC), si elles ne sont pas correctes, vous pouvez les modifier dans le RNC**
3. **Les champs nombre de logements de propriétaires occupants et de logements à usage locatif sont facultatifs**



MaPrimeRénov’
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Résultat des aides à laquelle la copropriété est éligible

1. **En fonction des critères que j'ai renseigné, on m'indique si la copropriété est éligible à l'aide MPR Copro ou à une autre aide copro**



D'après **les informations que vous avez renseignées,** les conditions d'éligibilité aux aides à la copropriété sont remplies et **vous permettent de faire une demande d'aide.**

Je peux faire une demande d'aide ✓

1 Statut → 2 Identification → 3 Évaluation → 4 **Résultat**

1

Votre immeuble a été construit depuis plus de 15 ans et votre copropriété est essentiellement composée de résidences principales (75% minimum), votre copropriété peut bénéficier d'une aide collective bénéficiant à tous les copropriétaires, qu'ils occupent ou louent leur logement, et quels que soient leurs revenus.

Les offres suivantes vous sont accessibles :

MaPrimeRénov'Copropriété

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Pour les copropriétés qui souhaitent réaliser des travaux de rénovation énergétique des parties communes qui garantissent une amélioration significative du confort et de la performance énergétique **(35% de gain minimum de gain énergétique après travaux).**

Cette aide est de 25% du montant HT des travaux (avec un maximum de 3 750€ par logement). Cette aide peut être bonifiée de 500€ si les travaux permettent de sortir de l'étiquette énergétique F ou G (passoire thermique) ou s'ils permettent d'atteindre le niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC, soit l'équivalent à l'étiquette énergétique B ou A).

Pour des copropriétés rencontrant des difficultés d'ordre technique et/ou financier

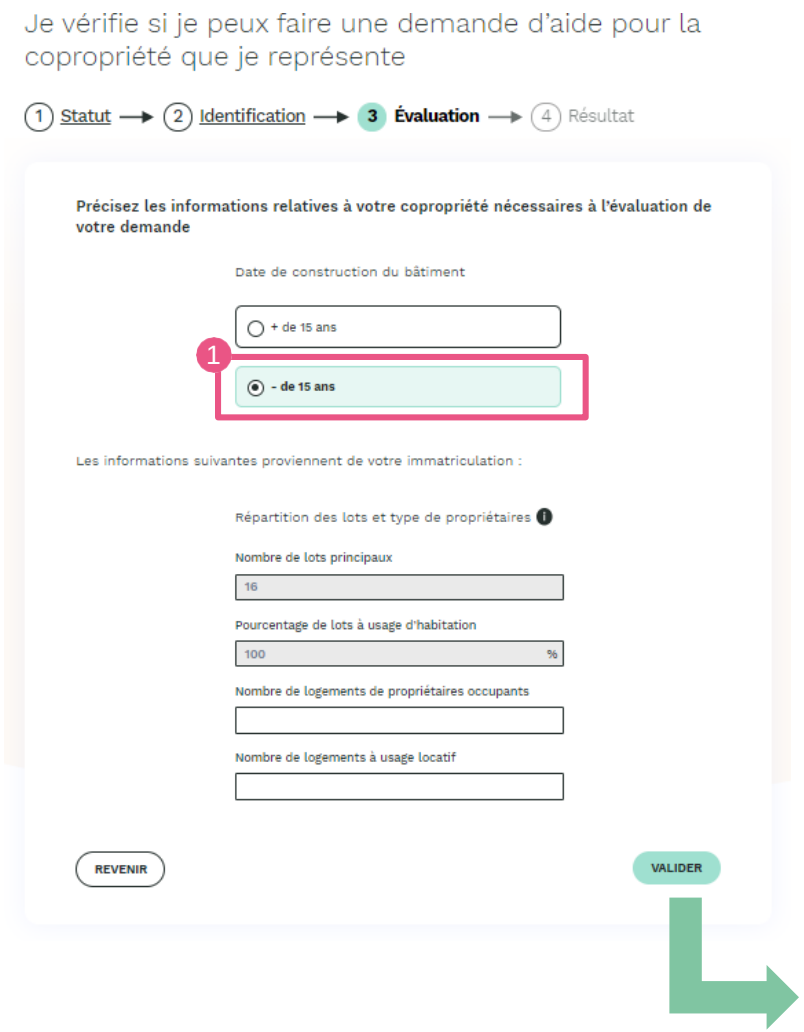
- Pour les copropriétés en dispositif de redressement (Opération programmée d'amélioration de l'habitat, plan de sauvegarde) en lien avec votre collectivité locale.
- Pour les copropriétés qui doivent faire face à des travaux suite à une procédure engagée au titre de la santé ou sécurité (arrêté de péril, d'insalubrité, équipements collectifs défaillants,...) ou décidés par un administrateur provisoire.
- Pour les copropriétés qui souhaitent réaliser des travaux d'accessibilité des bâtiments pour les personnes en situation d'handicap ou de perte d'autonomie.

VALIDER

Cas d'une copropriété de moins de 15 ans

1. **Si j'indique que la date de construction de la copropriété est inférieure à 15 ans, alors elle ne sera pas éligible à une aide MPR Copro**

2 . Si votre copropriété n'est pas éligible, vous pouvez vous rapprocher du conseiller indiqué qui pourra vous renseigner ou réévaluer la situation.





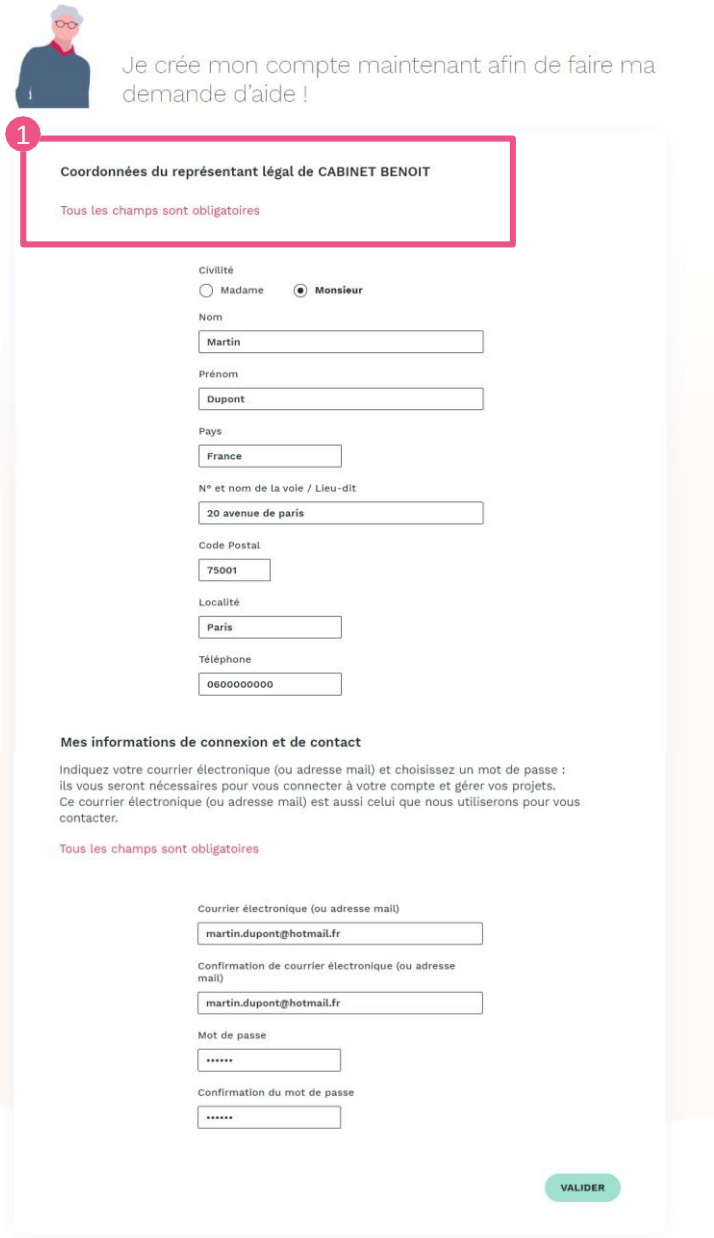
MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Etape 2

Créer son compte

Je crée mon compte

1. **Je renseigne les coordonnées de ma structure afin de me créer un compte sur monprojet.anah.gouv.fr**



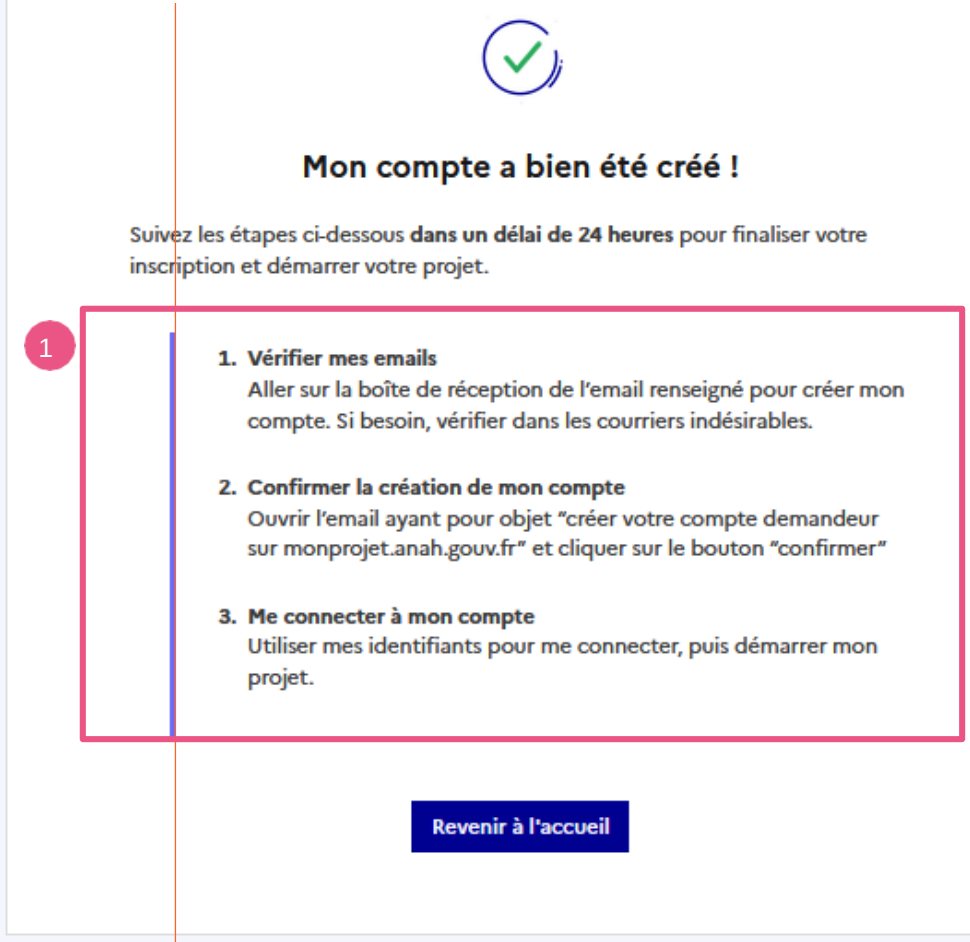
Remarque

Si je souhaite demander une aide pour plusieurs copropriétés, après avoir validé mon compte j'accède à mon espace personnel, afin d'ajouter plusieurs copropriétés. Vous pourrez également réaliser plusieurs demandes d'aides pour la même copropriété.

MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

J’active mon compte

1. **Une fois mon compte créé, je le valide en cliquant sur le lien que j’ai reçu par mail à l’adresse que j’ai indiquée. Une fois validé, je peux accéder à mon compte directement via monprojet.anah.gouv.fr**



Remarque

Pour accéder à votre compte, merci de vous rendre directement sur **monprojet.anah.gouv.fr** et non sur maprimerenov.gouv.fr

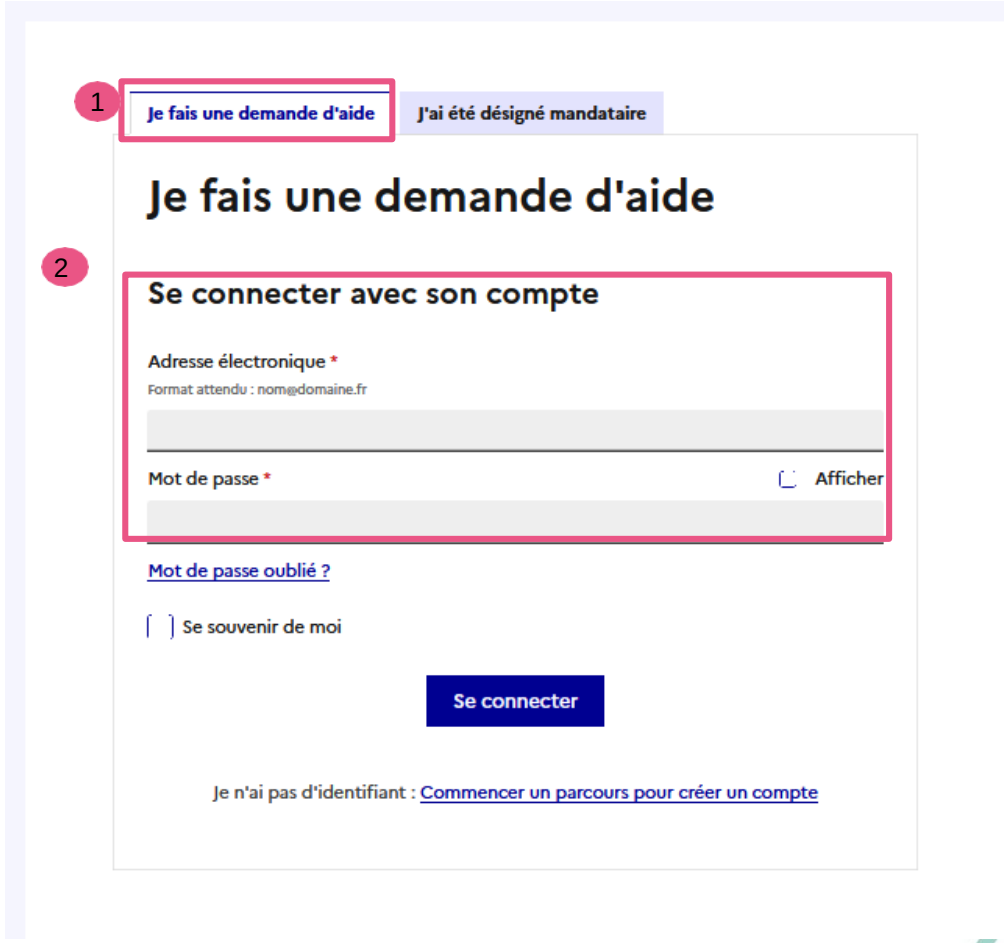
MaPrimeRénov’
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Je me connecte à mon compte

Après avoir confirmé votre compte depuis l'e-mail que vous avez reçu

Je me connecte à mon compte via le site https://monprojet.anah.gouv.fr/

1. **Je clique sur l'onglet « je fais une demande d'aide »,**
2. **Je saisis mon adresse e-mail et mon mot de passe pour commencer ma démarche**



Remarque

Si vous n'avez pas validé votre compte en cliquant préalablement sur le lien que vous avez reçu par mail, vous ne pourrez pas vous connecter à votre compte

MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Etape 3

Se connecter à son compte et créer un projet

Je crée un nouveau projet sur mon espace personnel

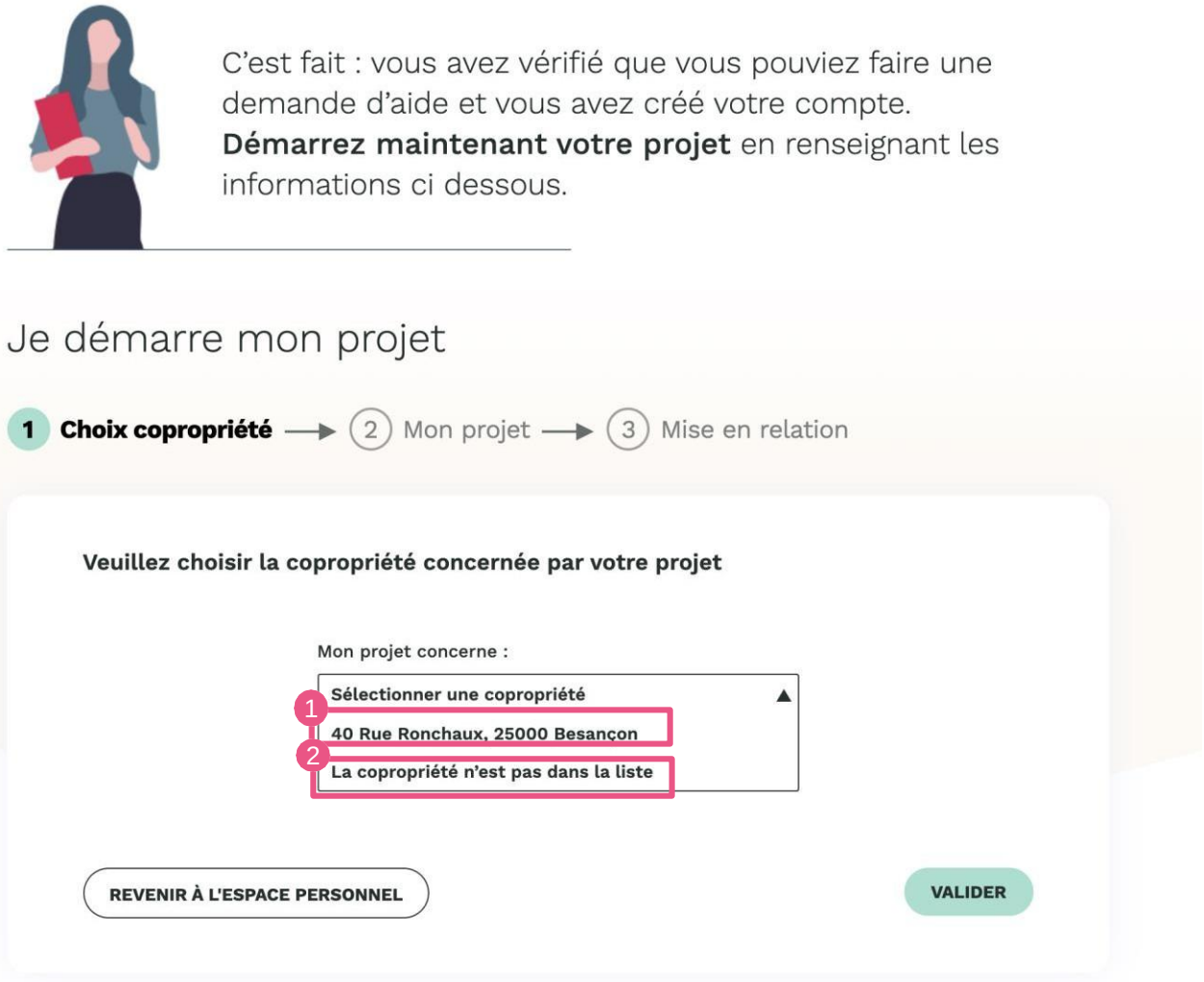
1. **Je crée un nouveau projet pour une demande d'aide MPR Copro en cliquant sur le bouton « Ajouter un projet » ou sur le lien « Lancez-vous ! »**



Je démarre mon projet

Cette étape intermédiaire concerne uniquement les syndics professionnels ou administrateurs provisoires qui peuvent gérer plusieurs copropriétés

1. **Je sélectionne l'adresse de la copropriété concernée par le projet et je valide**
2. **Si la copropriété n'est pas enregistrée je sélectionne « La copropriété n'est pas dans la liste » et je valide**



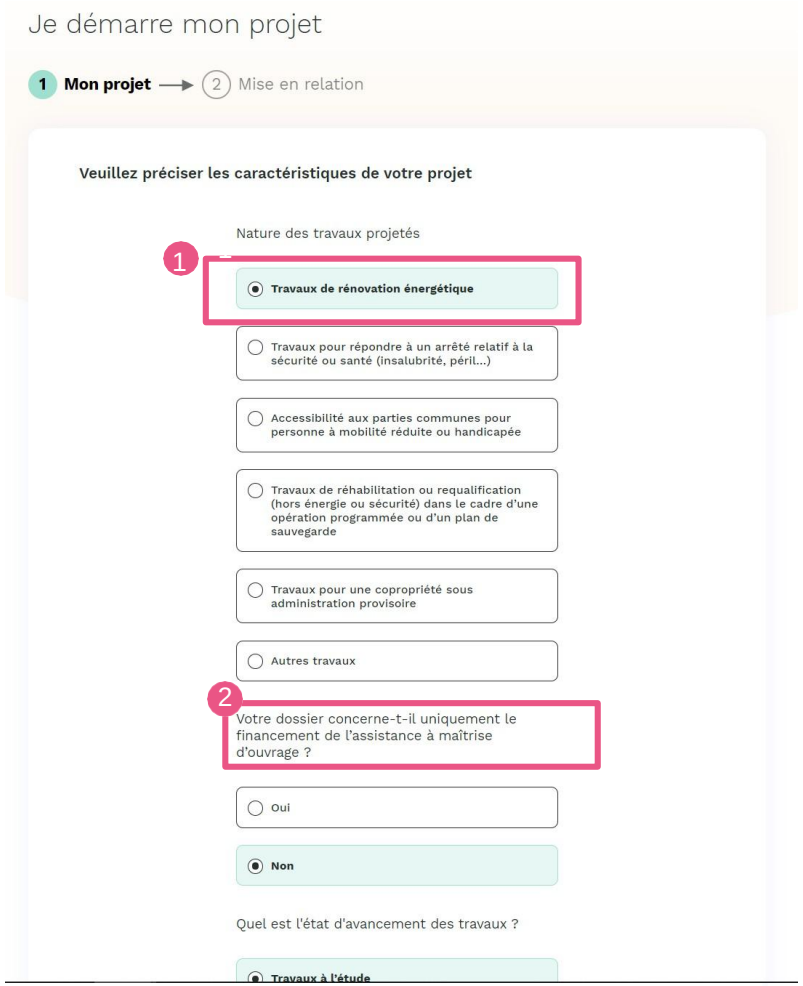
MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

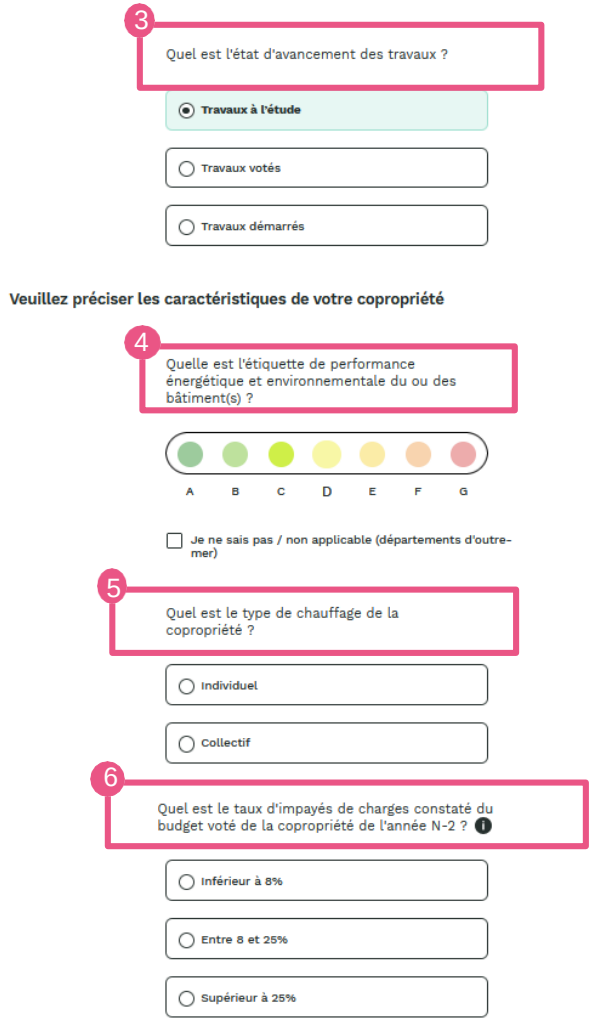
Je démarre mon projet

1. **Je renseigne la nature des travaux projetés**
2. **J'indique si ma demande concerne uniquement le financement de l'assistance à maitrise d'ouvrage (AMO) ou s'il concerne également le financement d'une aide aux travaux**
3. **J'indique l'avancement des travaux**
4. **Je renseigne la classification énergétique initiale du/des bâtiment(s)**
5. **J'indique le type de chauffage et l'énergie de chauffage**
6. **J'indique le taux d'impayés de charges constaté**

Remarque

Votre projet peut concerner un ou plusieurs bâtiments sur une même copropriété . Vous pouvez faire un demande pour chacun des bâtiments concernés



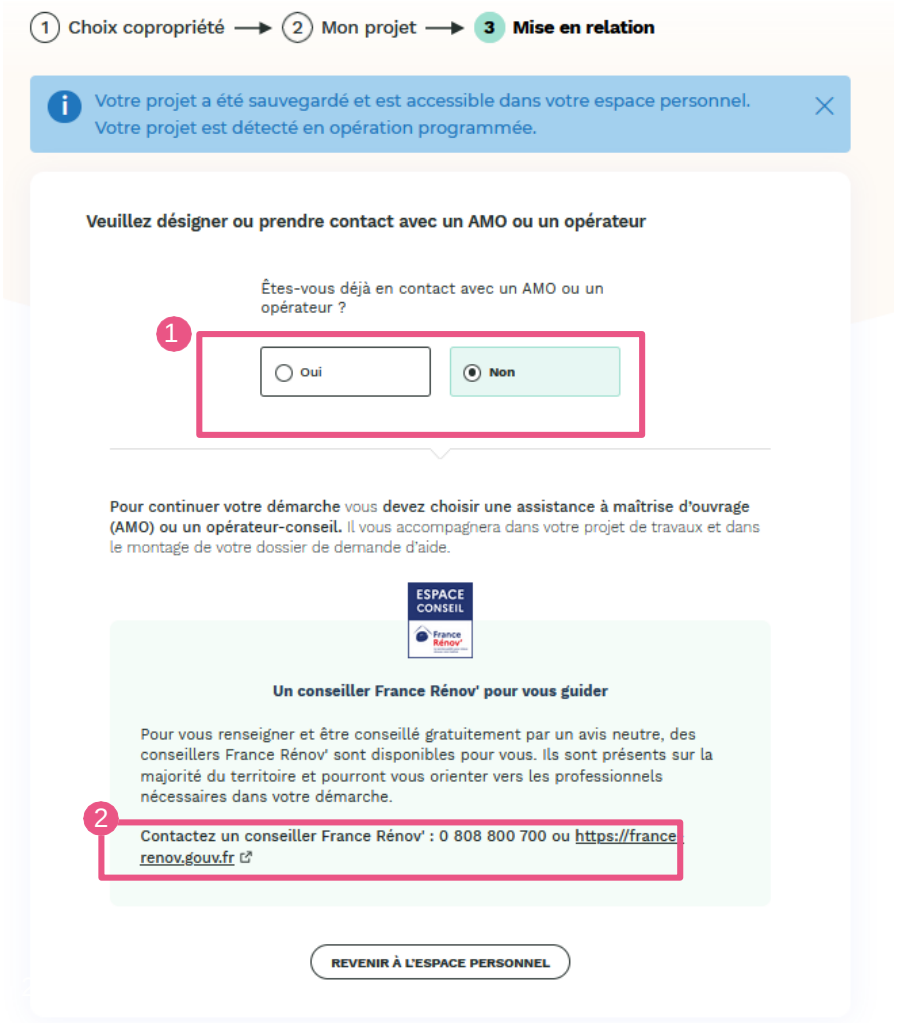


MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Etape 4
Orientation et Mise en relation

Cas 1 : je ne peux pas désigner d'AMO car je n'en ai pas

1. **J'indique que je n'ai pas encore d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) en cliquant sur « non »**
2. **Si je n'en ai pas, je peux contacter un conseiller France Rénov' pour en trouver un ou me renseigner auprès de l'opérateur qui m'a éventuellement été proposé.**

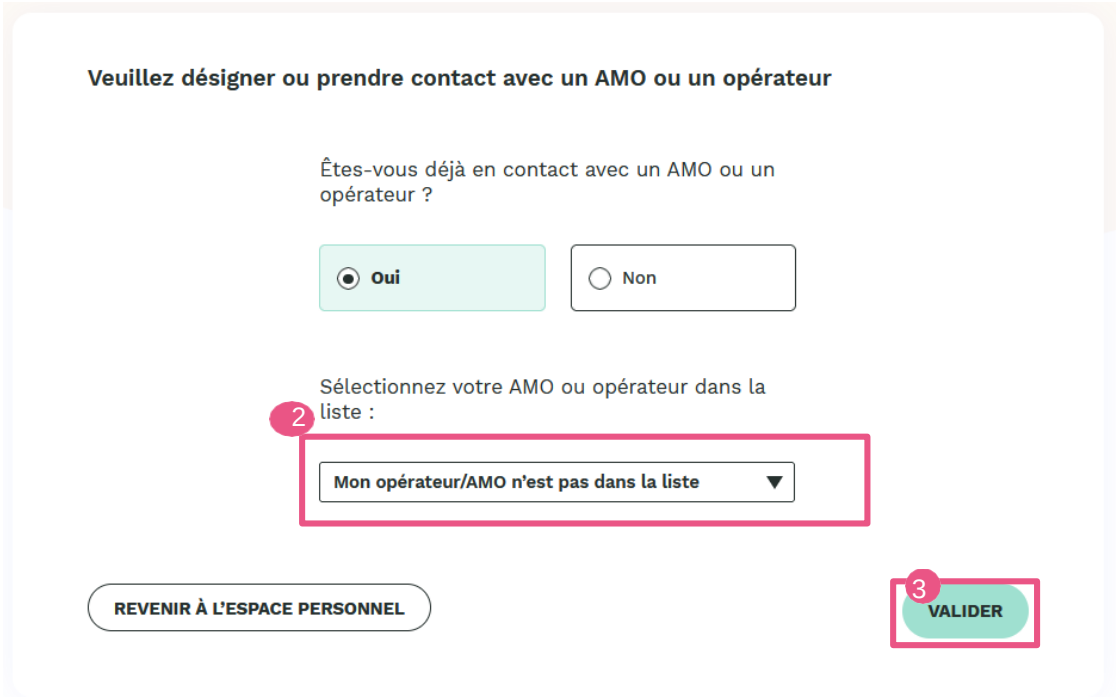


Remarque

Même si aucune AMO n'est désignée, votre parcours est sauvegardé.

Cas 2 : j’ai déjà une AMO mais je ne la trouve pas dans la liste

1. Je clique sur « Oui »
2. Je sélectionne « Mon opérateur/AMO n’est pas dans la liste » dans la liste déroulante, puis valide ma sélection au clic sur « Valider »
3. Je confirme ma sélection au clic sur « Valider »



Cas 2 : j’ai déjà une AMO mais je ne la trouve pas dans la liste

1. **J’informe mon AMO qu’elle doit prendre contact avec le service instructeur concerné pour qu’il soit référencé dans le Référentiel d’Orientation des Demandeurs**
2. **En attendant que mon AMO soit référencée et que je lui envoie mon projet, celui-ci est au statut « Choix opérateur »**

Remarque

Même si aucune AMO n’est désignée, votre parcours est sauvegardé.

Une fois votre AMO référencée, vous pourrez le désigner et poursuivre votre demande



Si votre AMO ne figure pas dans la liste, cela signifie qu’il ne s’est pas encore identifié auprès du service instructeur. Aucun agrément, ni habilitation n’est requis. Il doit être en mesure de démontrer qu’il a souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle répondant aux obligations légales.

L’assistant à maîtrise d’ouvrage (AMO) que vous avez choisi n’est pas encore référencé.

Votre AMO doit obligatoirement se faire connaitre auprès du service instructeur pour demander la création de son compte. Merci de prendre contact avec lui pour signaler cette obligation.

Vous pouvez lui transmettre les coordonnées du service instructeur pour qu’il fasse les démarches nécessaires à son enregistrement :

1

Service Instructeur
31 - DDT de Haute-Garonne
2 Bd Armand Duportal BP 70001 31074 TOULOUSE CEDEX 9
ddt-slcd-pl-uhp@haute-garonne.gouv.fr
05 81 97 72 58

Important : Votre parcours est sauvegardé. Vous pourrez poursuivre votre démarche dès que votre AMO se sera fait connaître ou choisir un autre opérateur.

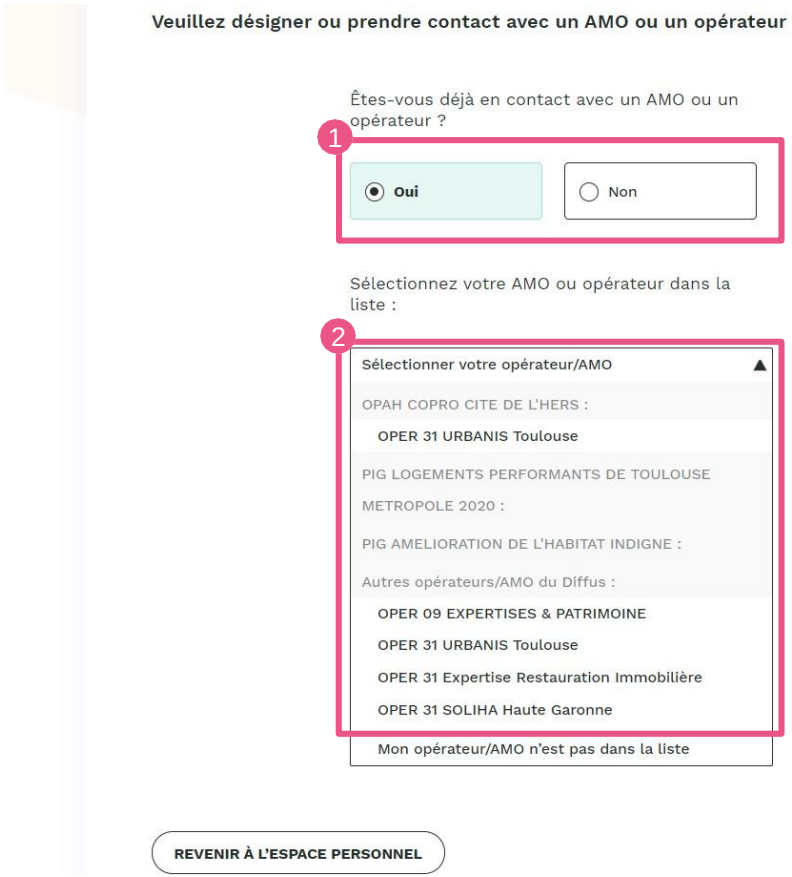
MODIFIER

ALLER DANS MON ESPACE PERSONNEL

MaPrimeRénov’
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Cas 3 : j’ai déjà un AMO et je le trouve dans la liste

1. Je clique sur « Oui »
2. Je cherche mon AMO dans la liste déroulante, le sélectionne, puis valide ma sélection au clic sur « Valider »
3. Je confirme ma sélection au clic sur « Valider »





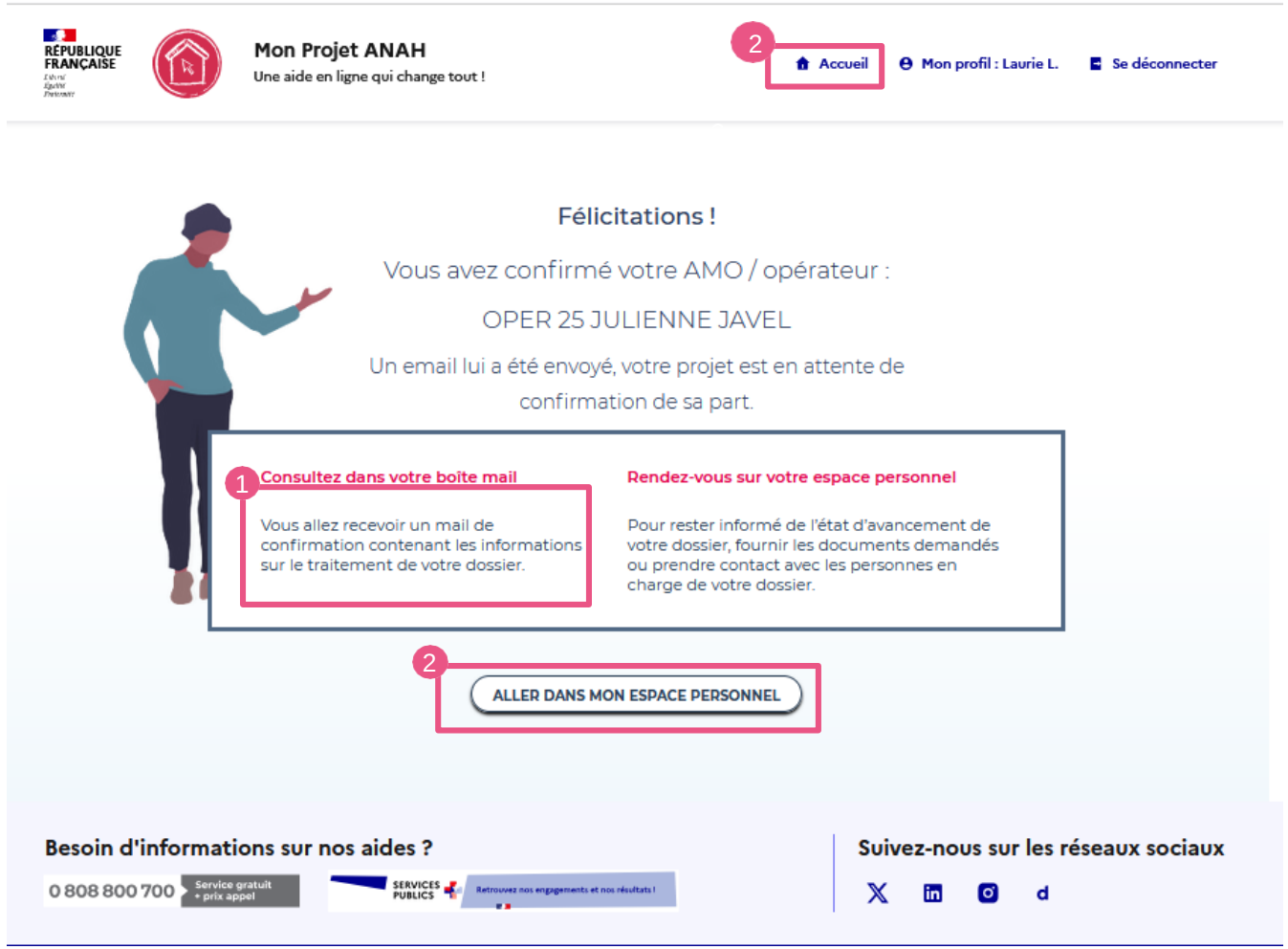
MaPrimeRénov’
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Mon dossier est transmis à mon AMO

1. **Mon dossier est finalisé. Un email de confirmation m'est envoyé, contenant les informations renseignées**
2. **Je peux me rendre sur mon espace personnel pour suivre mon dossier**

Une notification email est envoyée à mon AMO. Celui-ci doit accepter le projet avant de pouvoir le prendre en charge

En attendant la confirmation de l'AMO, mon projet est au statut « En attente d'acceptation AMO »



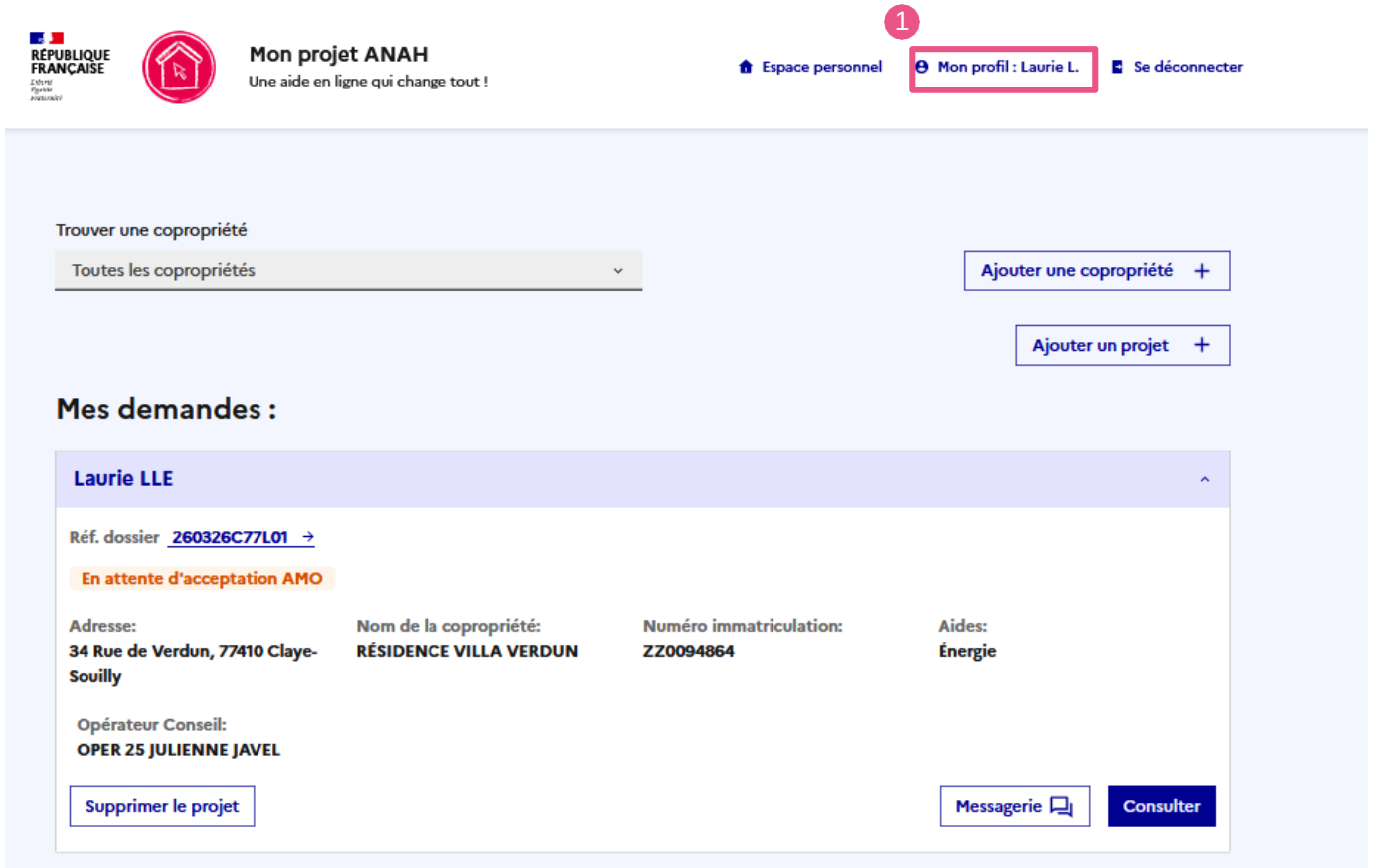
Etape 5

Suivi de votre dossier
Validation et
dépôt de votre demande

Mon espace personnel

Mon profil

1. **Au clic sur le bouton « Mon profil » en haut de l'écran, j'accède à mes informations personnelles**



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Mon espace personnel

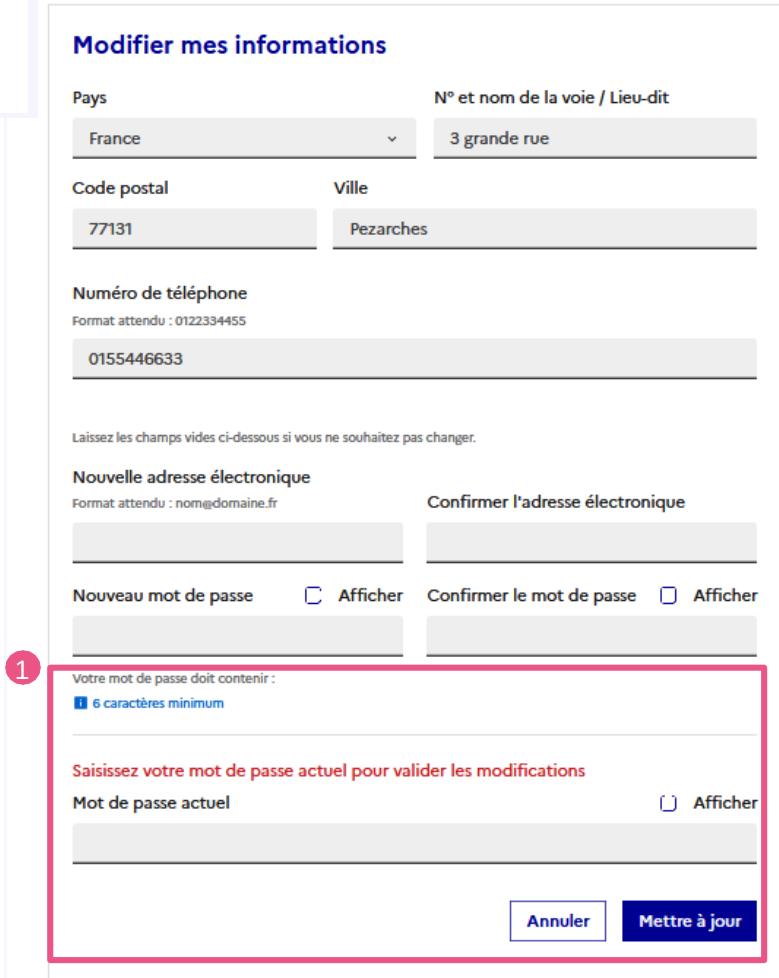
Mon profil

Il me permet de modifier :

- **Mon adresse**
- **Mon numéro de téléphone**
- **Mon email**
- **Mon mot de passe**

1. **Je n'oublie pas de confirmer mes changements en renseignant mon mot de passe et en cliquant sur « Mettre à jour »**



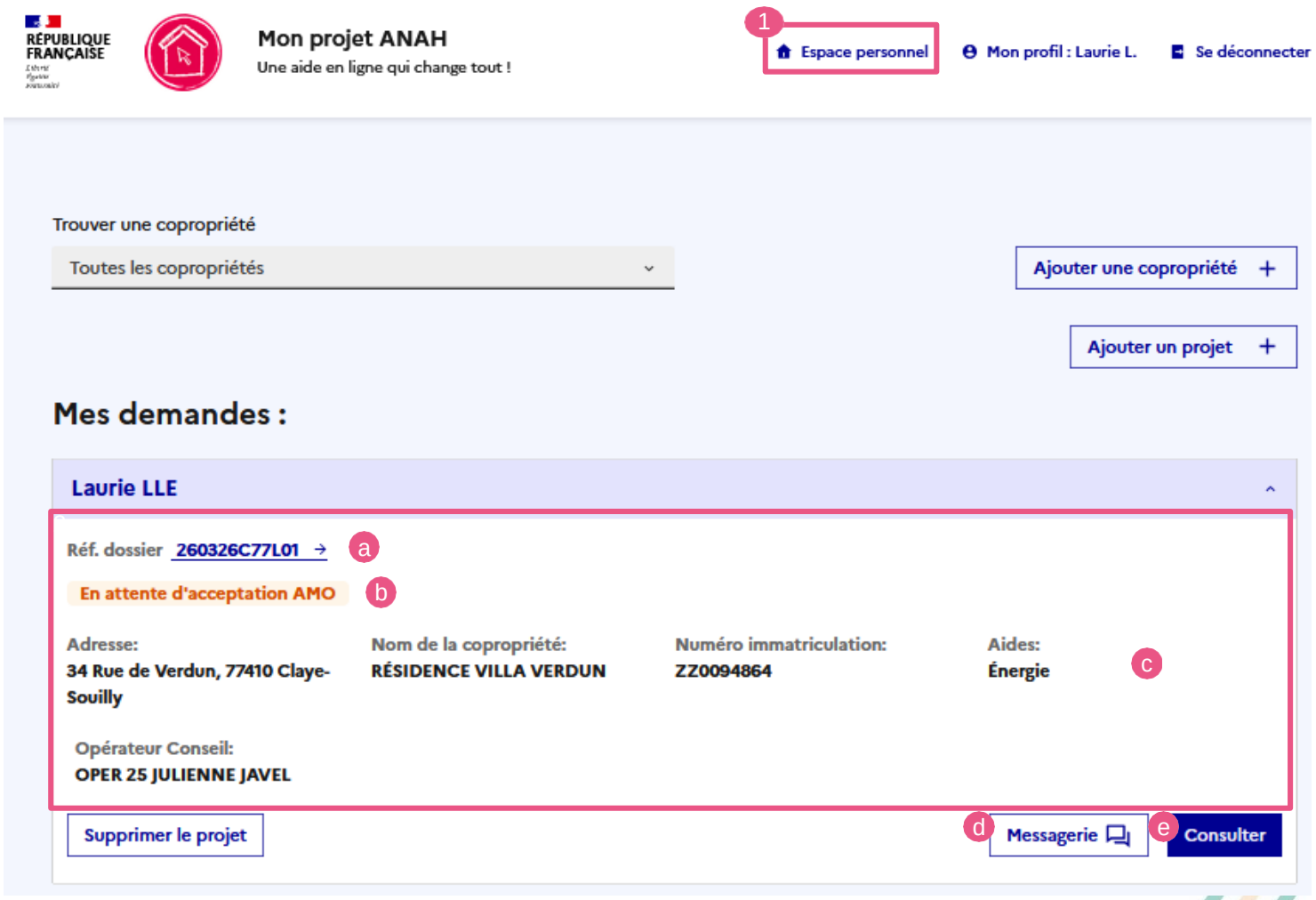


MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Mon espace personnel

Suivi du projet

1. **Au clic sur le bouton « Espace personnel » en haut de l'écran, j'accède à mes projets en cours**
2. **Je visualise les informations résumées de mon projet :**
   a. **La référence du dossier**
   b. **Son état d'avancement (statut)**
   c. **Les informations résumées**
   d. **La messagerie**
   e. **L'accès au projet**



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

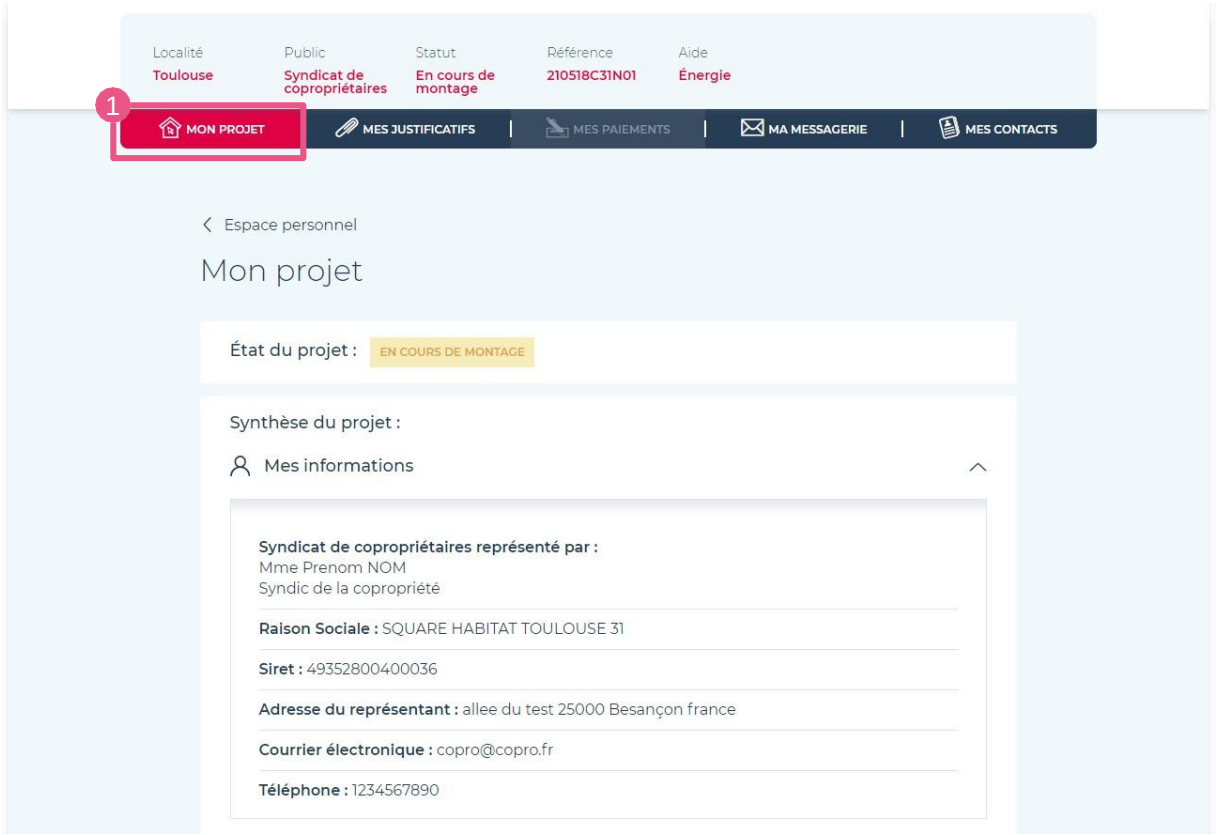
Mon espace personnel

Mon projet

1. **Dans mon espace personnel, au clic sur « Mon projet », j'ai accès à la carte d'identité du projet et à « Mes informations » :**
    1. Statut juridique
    2. Raison sociale
    3. N° de SIRET
    4. Adresse du représentant
    5. Courrier électronique
    6. Téléphone

Remarque

Vous pouvez modifier vos information personnelle (adresse, mail, téléphone..) via le bouton « mon profil »



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Mon espace personnel

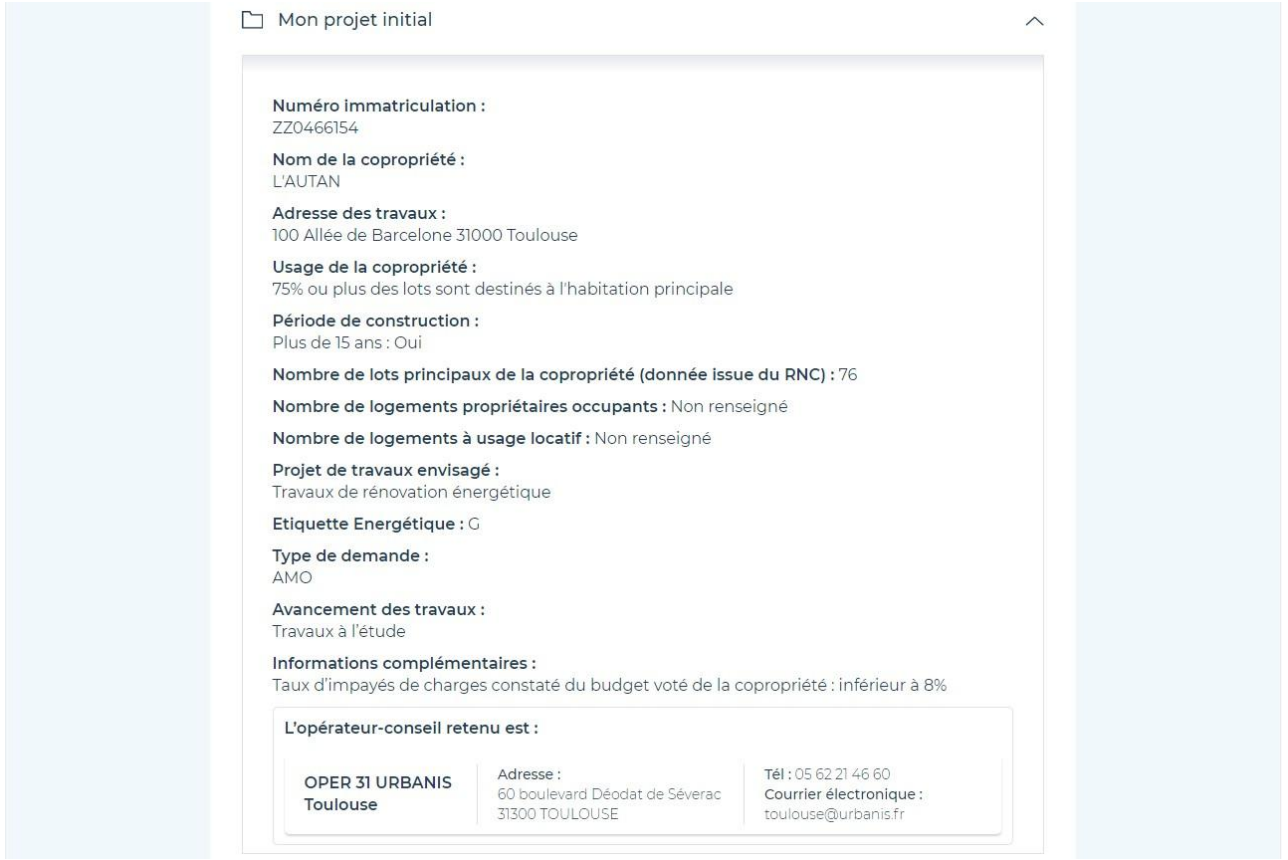
Mon projet

Plus bas, j'ai également accès aux informations concernant « Mon projet initial » :

1. Numéro d'immatriculation
2. Nom de la copropriété
3. Adresse des travaux
4. Usage de la copropriété
5. Période de construction
6. Nombre de logements propriétaires occupants
7. Nombre de logements à usage locatif
8. Projet de travaux envisagé
9. Etiquette énergétique
10. Informations complémentaires
11. Opérateur conseil

Remarque

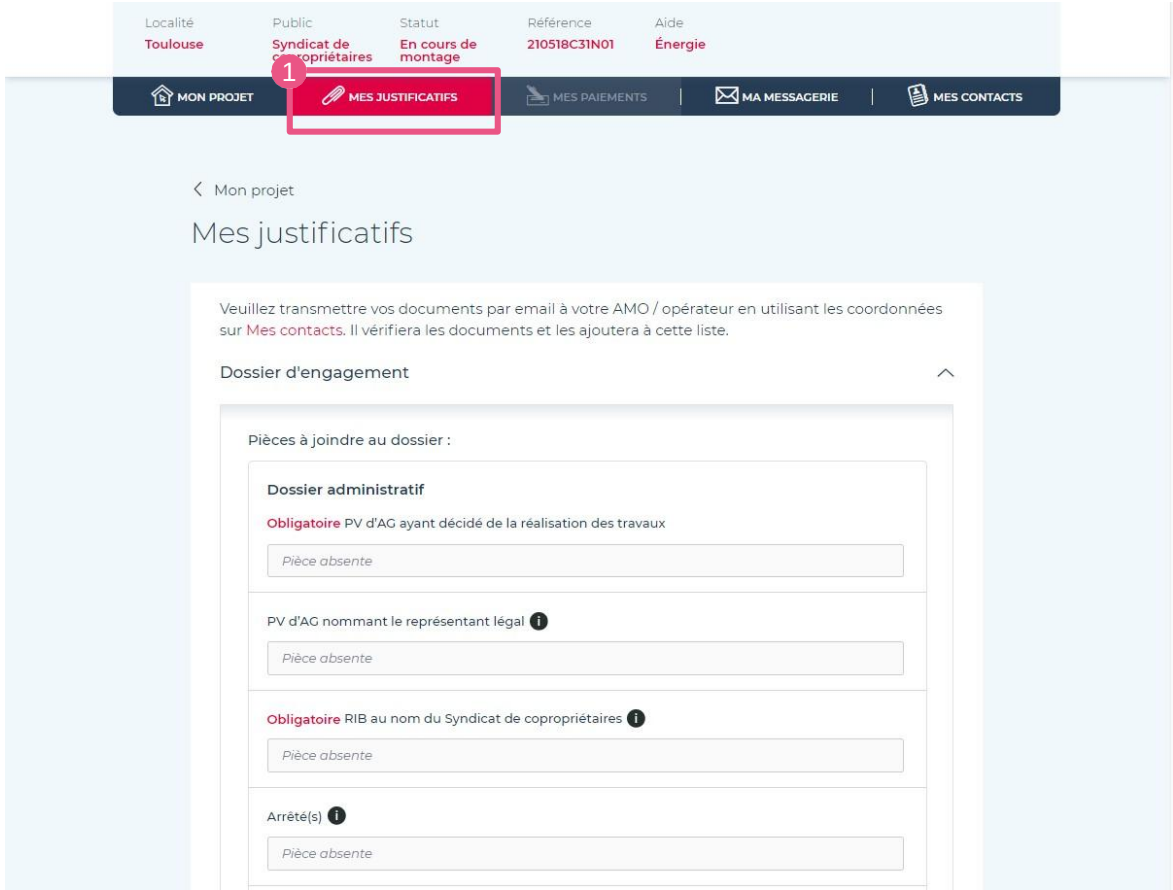
Ces informations initiales ne sont pas modifiables. Votre opérateur/AMO pourra cependant compléter ces informations au moment du montage de votre dossier.



Mon espace personnel

Mes justificatifs

1. **Mon AMO peut téléverser les justificatifs du dossier via l'onglet « Mes justificatifs »**



Remarque

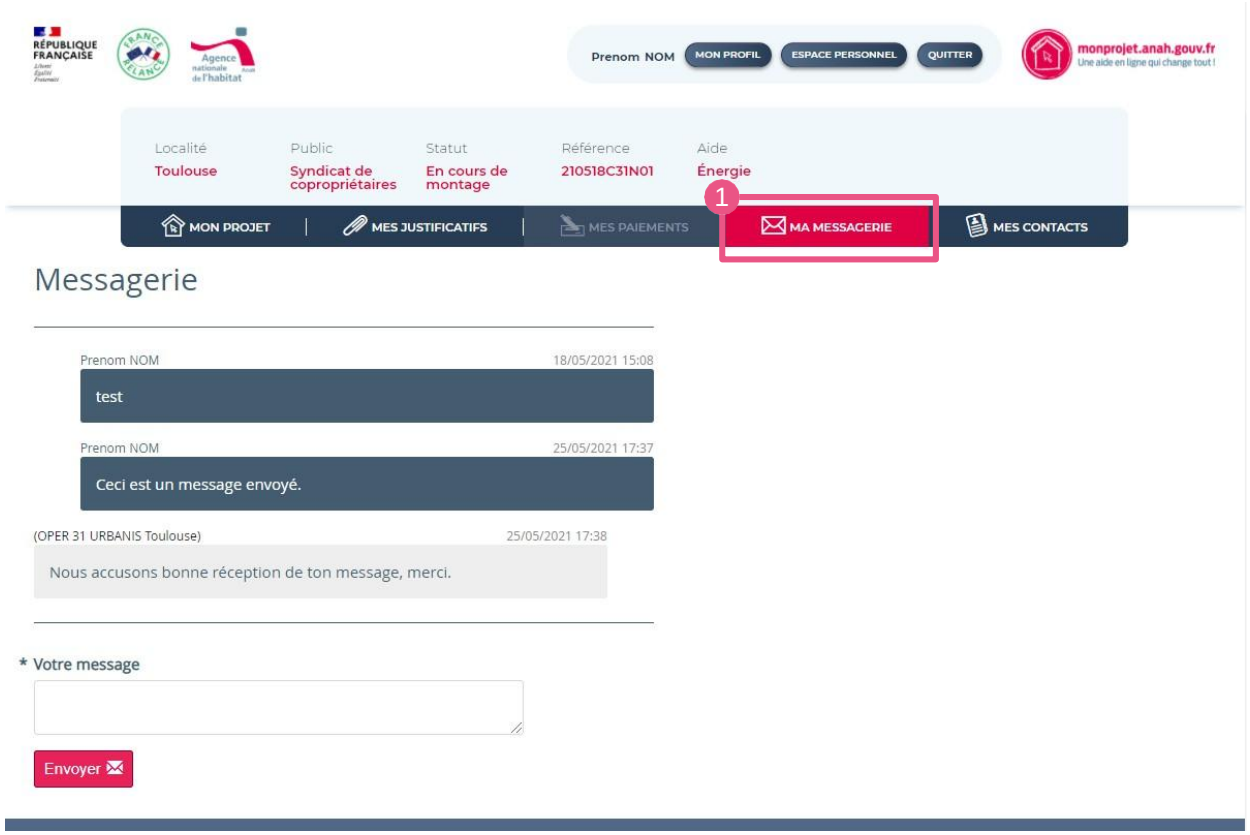
La taille maximale d'un fichier ne doit pas excéder 5 Mo.

A noter que seul votre AMO peut venir compléter votre dossier et déposer vos justificatifs.

Mon espace personnel

Ma messagerie

1. **J'accède à la messagerie.**
   Les messages sont visibles par toutes les personnes qui ont accès au dossier

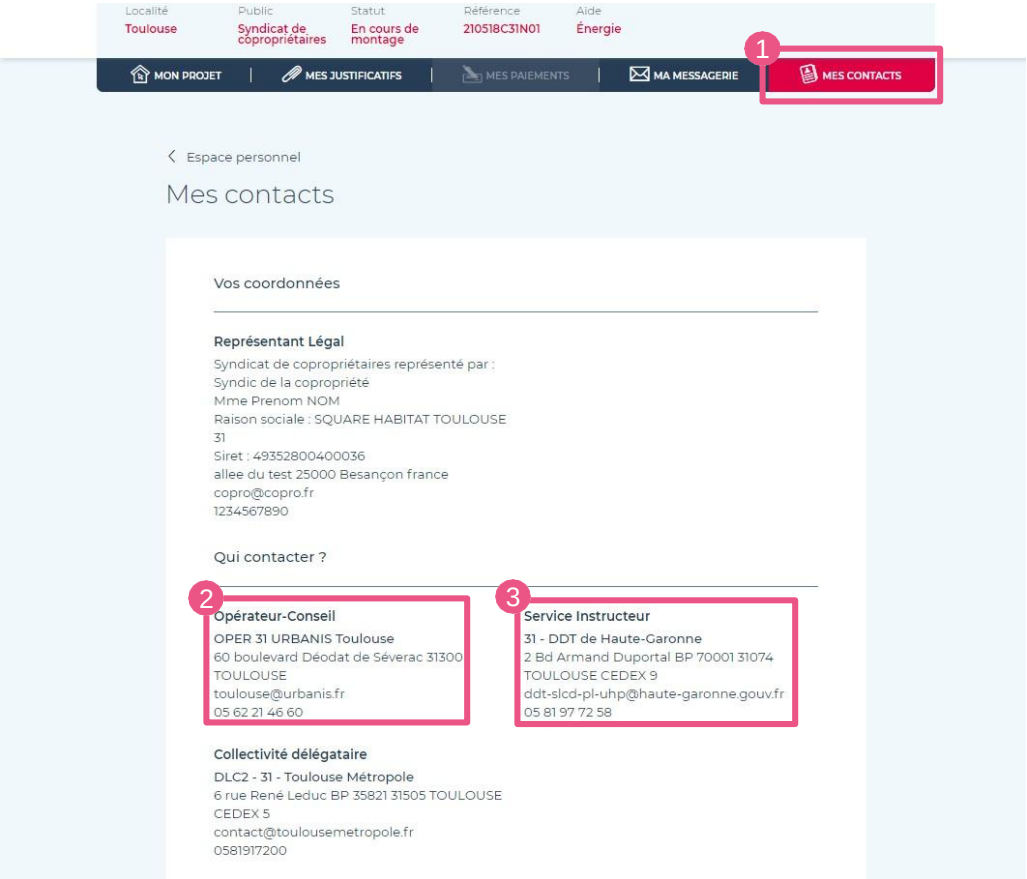


MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Mon espace personnel

Mes contacts

1. L'onglet « Mes contacts » permet d'avoir accès à l'ensemble des contacts utiles
2. Les coordonnées de l'AMO y sont mentionnées
3. Les coordonnées du service instructeur qui suit le dossier sont également mentionnées



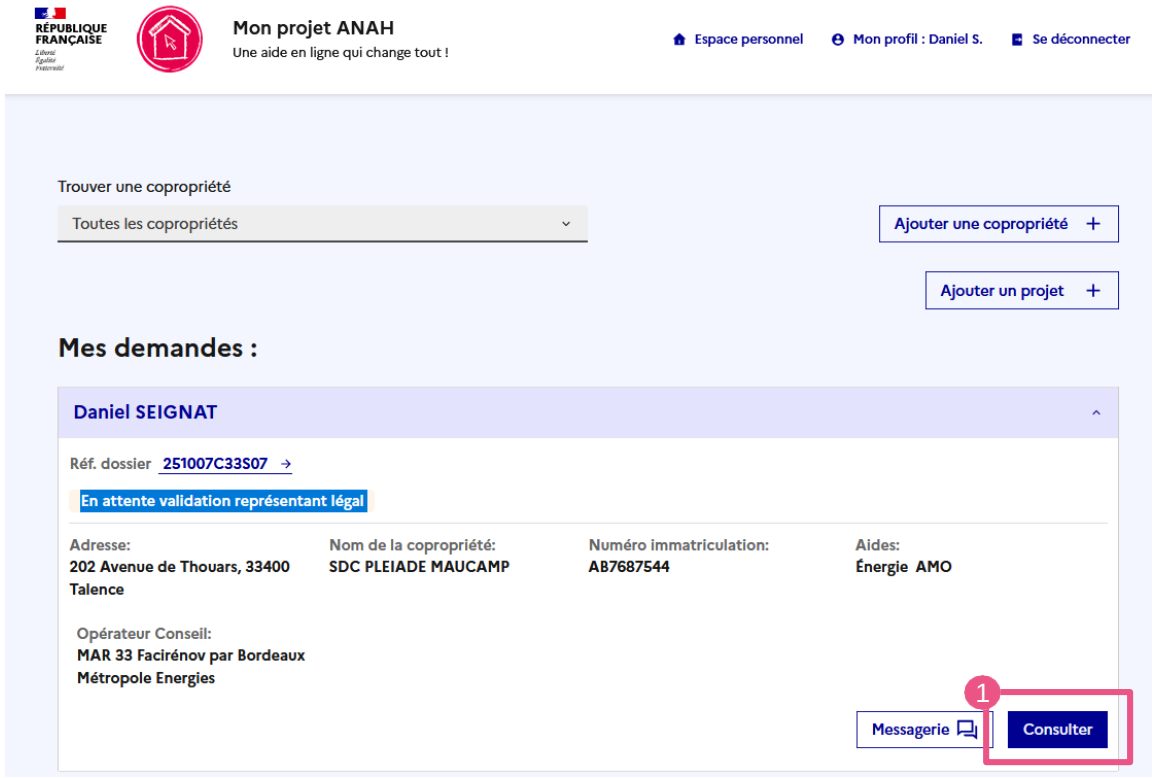
Mon espace personnel

Montage du projet par l'opérateur à valider

Une fois le dossier complété et finalisé par l'opérateur (AMO), vous avez reçu un mail pour vous indiquer que le dossier est en attente de validation de votre part. Depuis votre espace, le dossier a le statut 'En attente validation représentant légal'

Vous pouvez alors vérifier et valider les informations saisies.

1. Au clic sur « Consulter», le représentant légal accède à la synthèse du projet et aux informations saisies par l'opérateur.



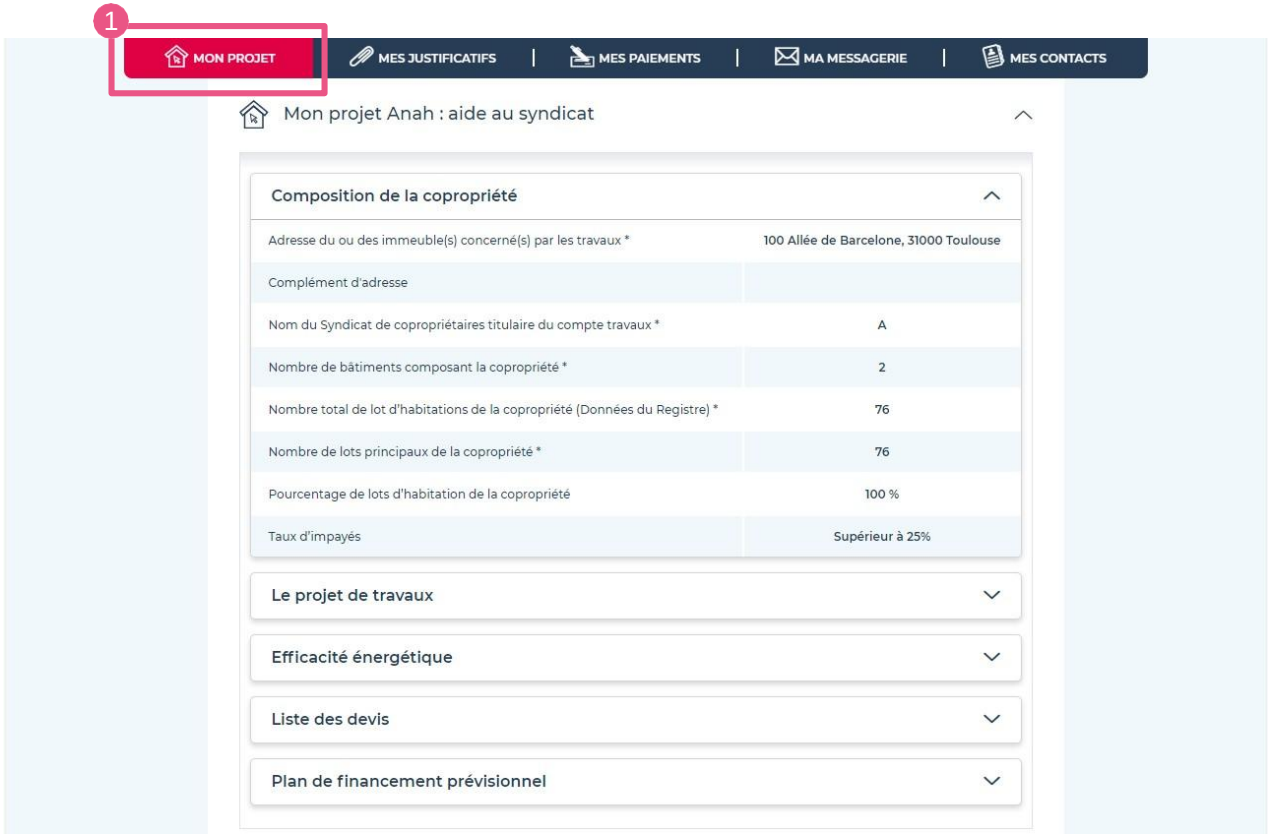
MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Mon espace personnel

Mon projet

1. **Au clic sur l'onglet « Mon projet », j'ai accès, en bas de page, aux informations saisies par mon opérateur :**
    1. Composition de la copropriété
    2. Le projet de travaux
    3. Efficacité énergétique
    4. Liste des devis
    5. Plan de financement prévisionnel

Je peux déplier chaque section pour y lire les informations saisies et les vérifier.

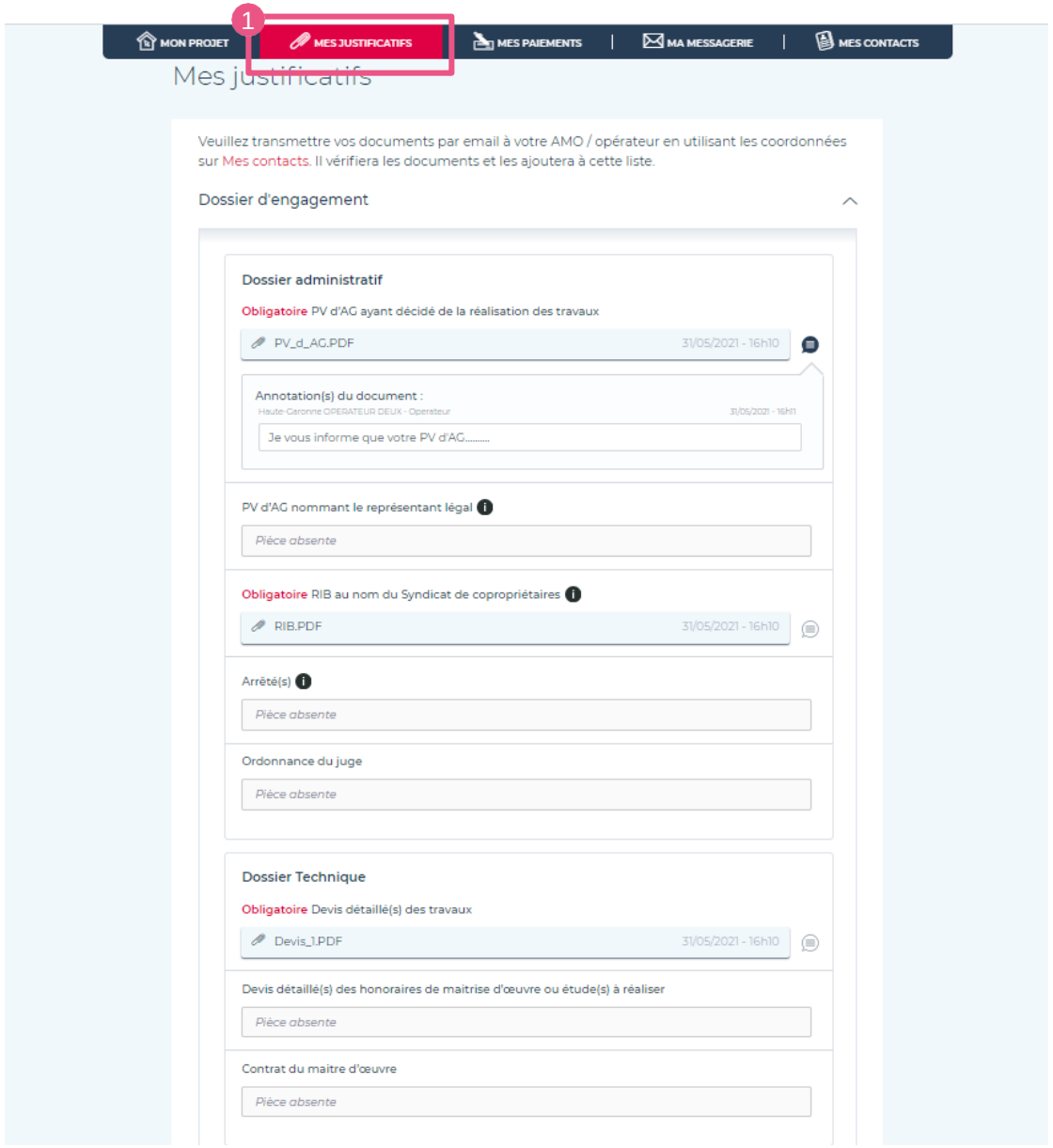


Mon espace personnel

Mon projet

1. **Au clic sur l'onglet « Mes justificatifs » je peux visualiser et télécharger les pièces justificatives renseignées par mon opérateur.**

2. **Les éventuelles annotations sur ces pièces sont également visibles**



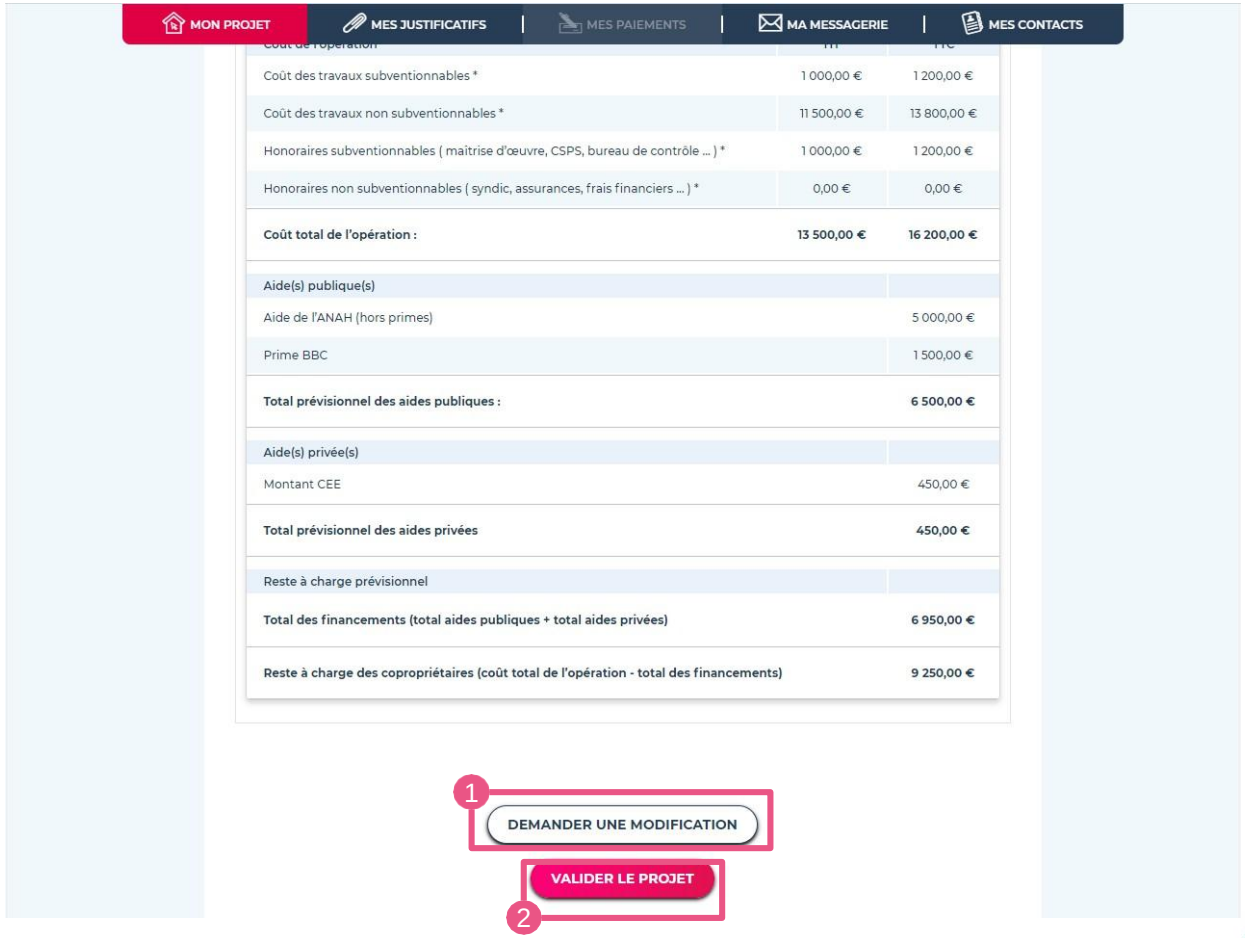
MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Mon projet Anah : aide au syndicat

Validation ou demande de modification du dossier

Après avoir lu et vérifié les informations saisies par l'opérateur (AMO), je peux :

1. **« Demander une modification ». Au clic sur ce bouton, je suis redirigé vers la Messagerie pour indiquer la modification souhaitée**
2. **« Valider le projet ». Au clic sur ce bouton, j'accède à l'écran d'Engagement**



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Mon projet Anah : aide au syndicat

Engagement

Je suis invité à lire les différentes clauses de la page d'Engagement :

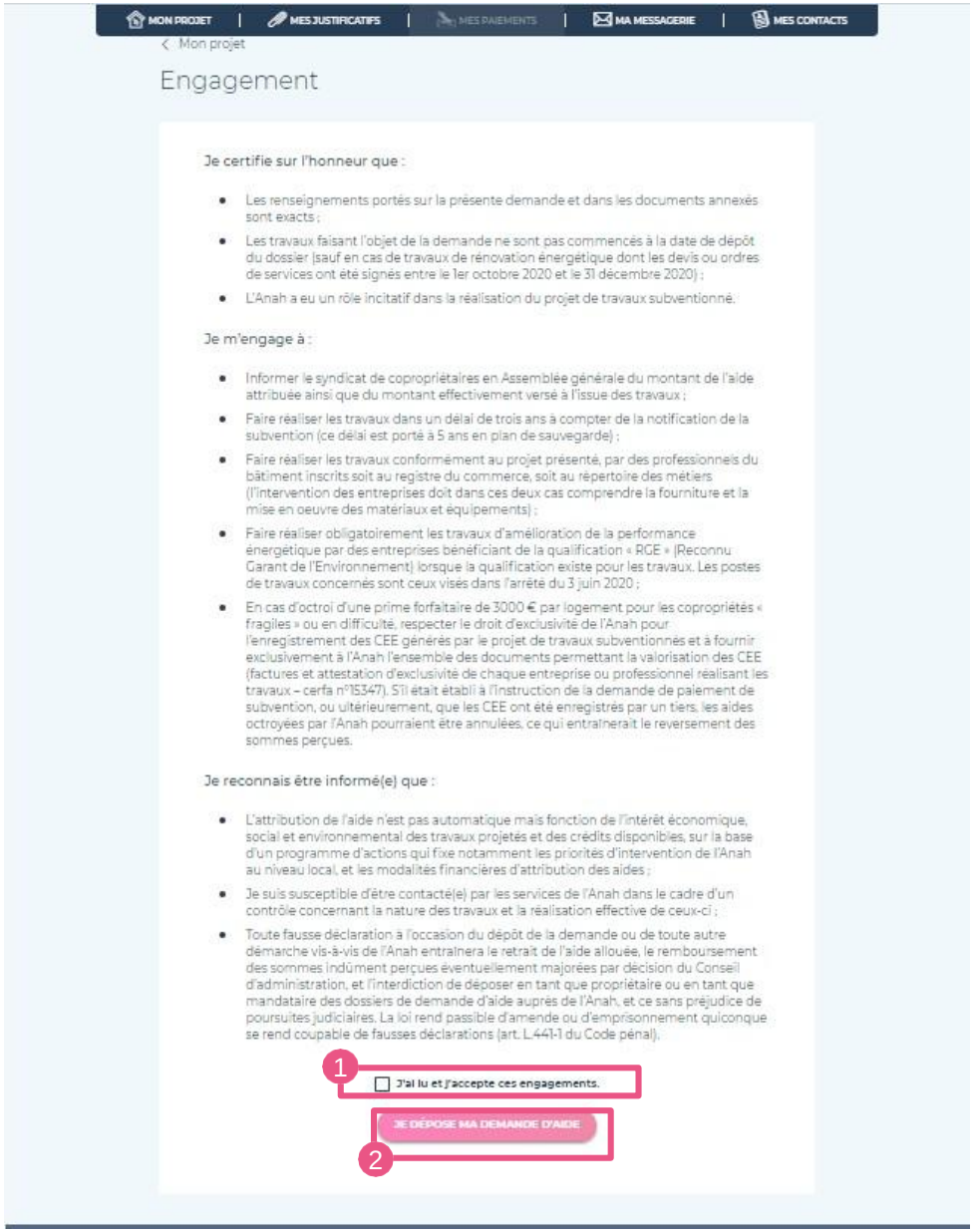
1. **Pour pouvoir déposer ma demande d'aide, je dois cocher « J'ai lu et j'accepte ces engagements »**

2. **Je peux valider ma demande au clic sur « Je dépose ma demande d'aide »**

J'accède à une page de confirmation, et le dossier passe au statut « Transmis au service instructeur »

Votre dossier est alors déposé auprès du service instructeur de l'Anah qui en assure l'instruction.

Vous serez informer de l'acception de votre demande et du montant définitif de subvention accordée.



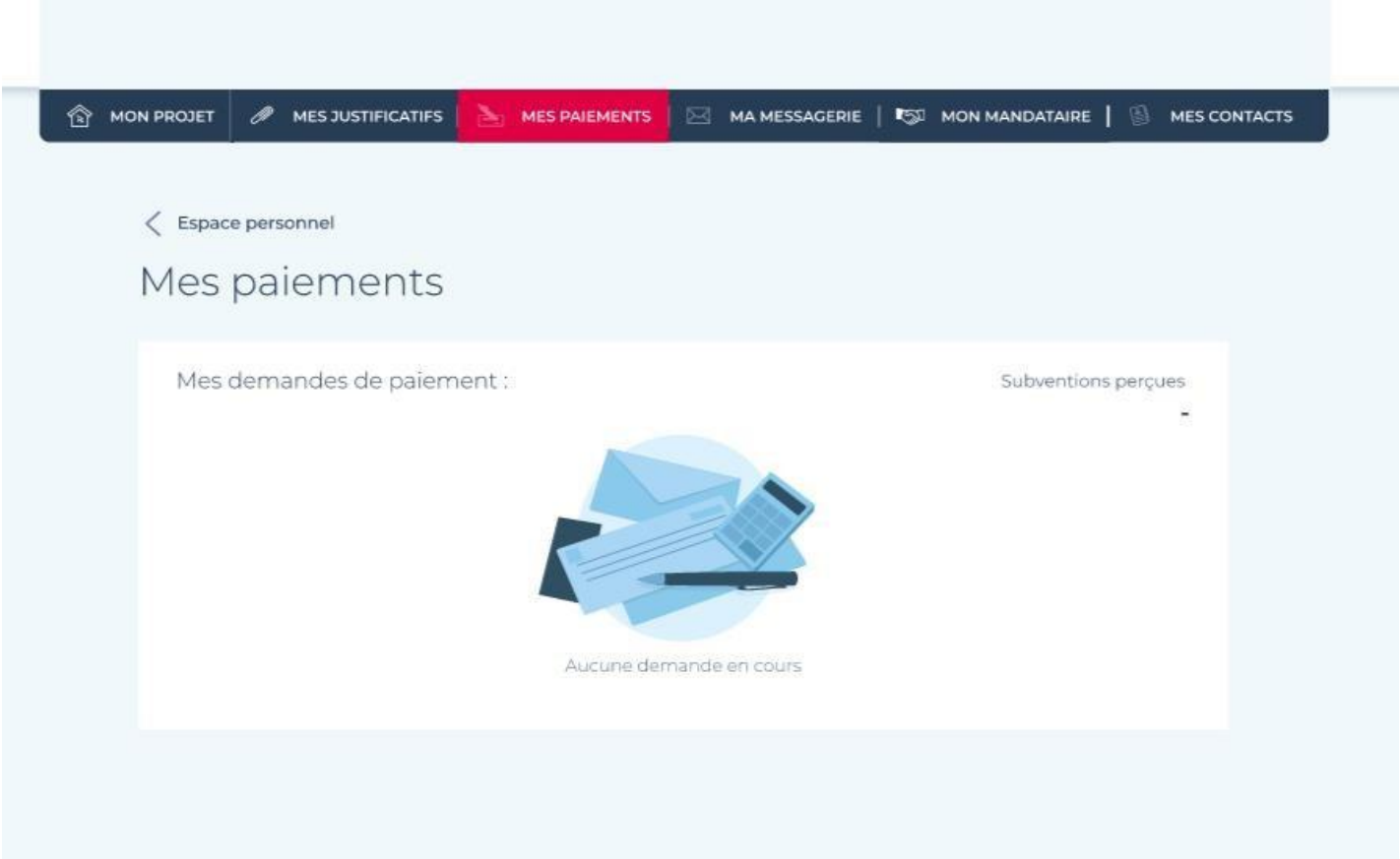
MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Etape 6
Paiement
Statuts des paiements

Mes paiements

Je visualise mes paiements

- **J’accède à la page récapitulative des demandes de paiements via le menu "Mes paiements"**
- **Ma page de paiements est vide par défaut**
- **Elle est complétée par mon AMO et m’est transmise pour validation**



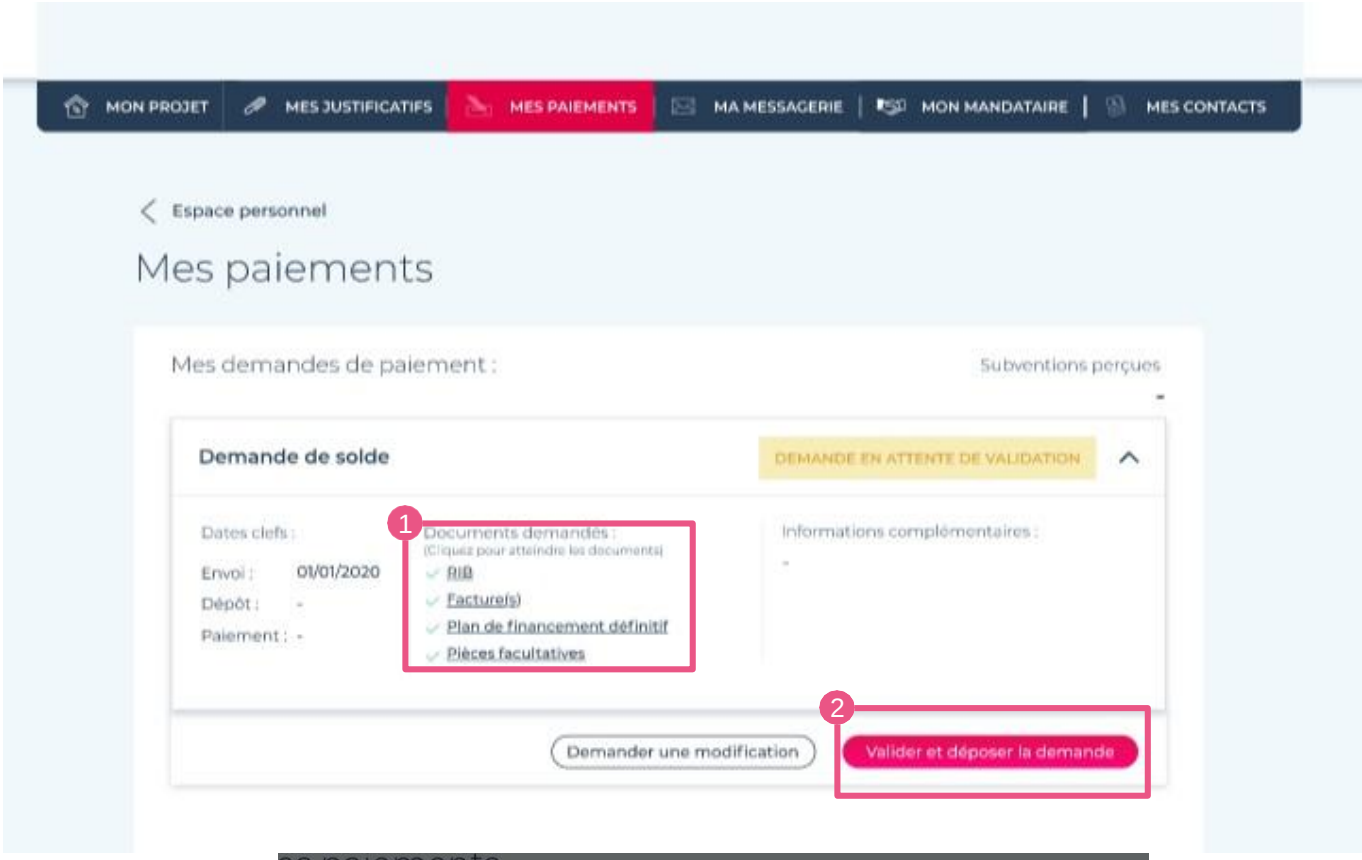
MaPrimeRénov’
Mieux chez moi, mieux pour la planète

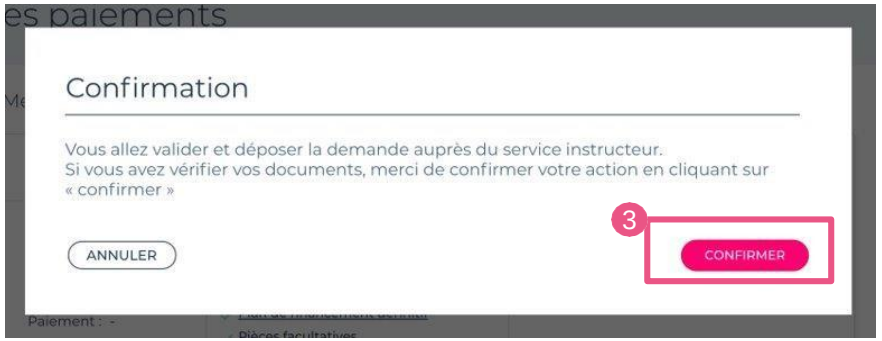
Mes paiements

Je valide la demande

1. **Je vérifie la demande de paiement et les pièces justificatives associées**
2. **Je valide la demande de paiement**
3. **Je confirme et dépose au service instructeur**

Une notification email est envoyée à l'instructeur.

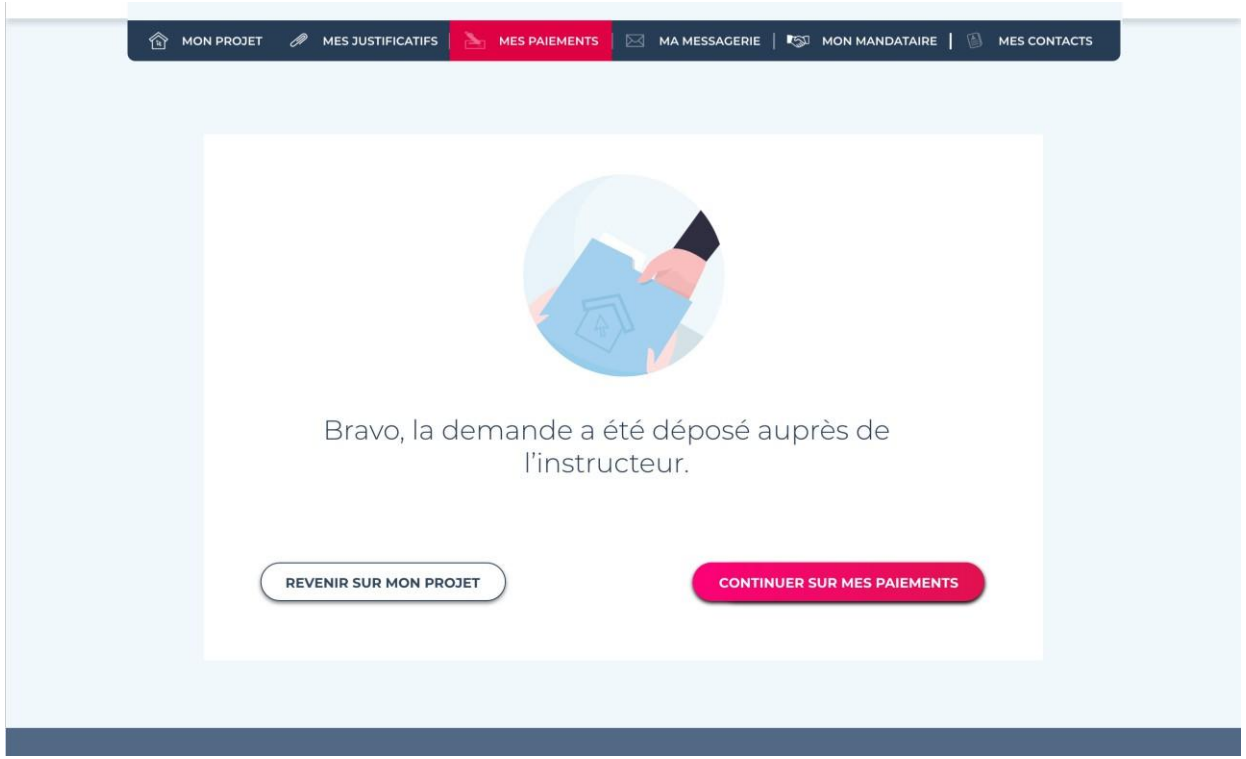




MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

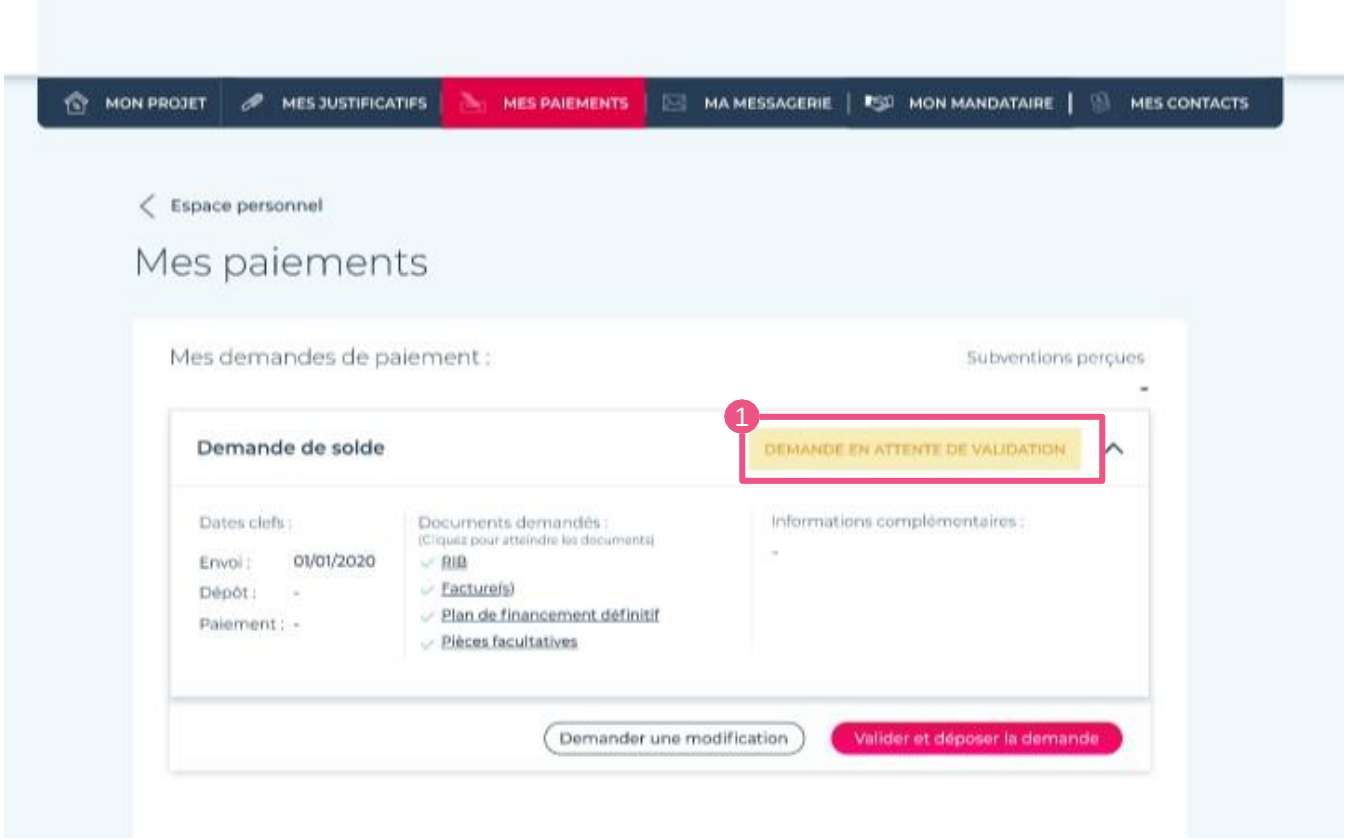
Mes paiements :
Dépôt du paiement

Je suis informé que le dépôt a été effectué.



Mes paiements :
Suivi des demandes validées

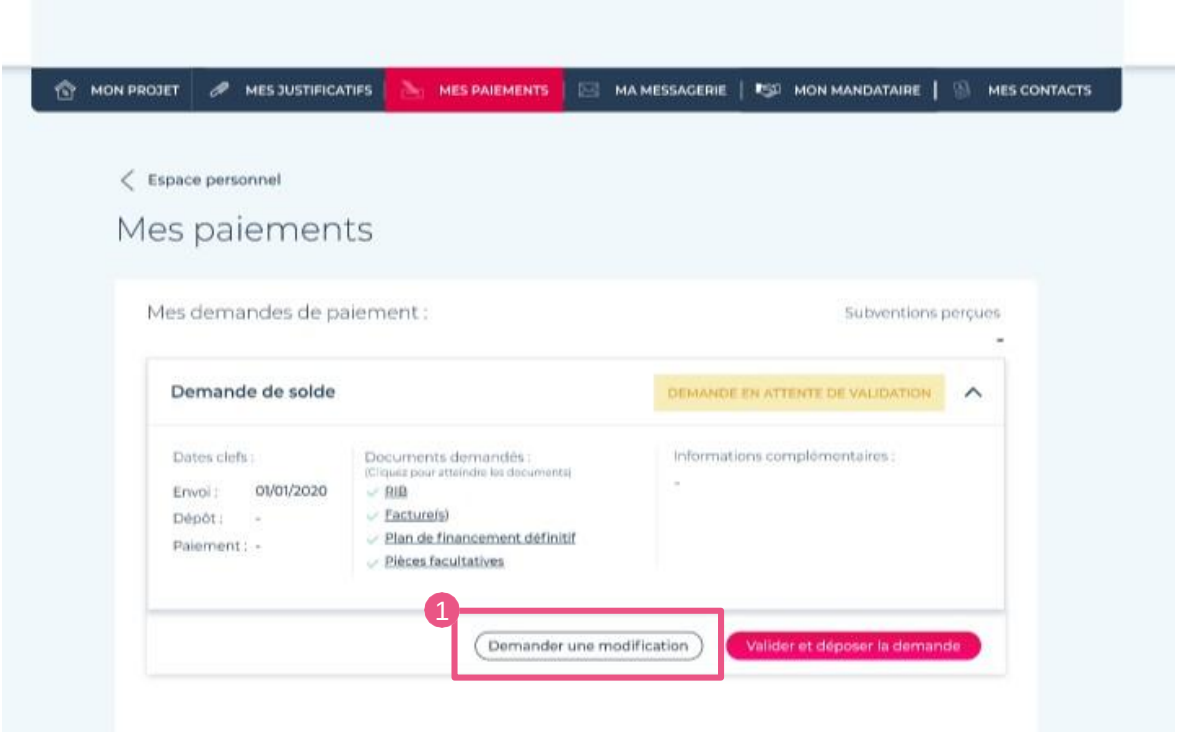
1. **Je peux à tout moment consulter les demandes de paiements que j'ai déposé auprès du service instructeur**

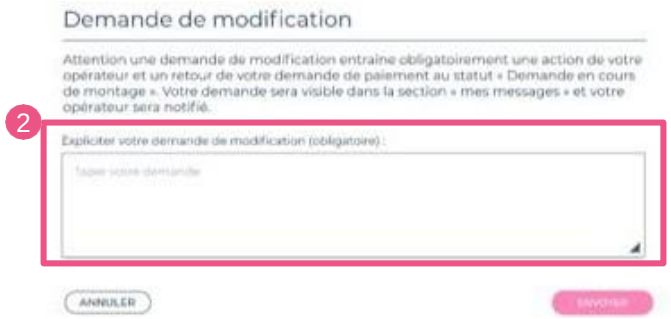


MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Mes paiements :
Modification du paiement

1. **Si besoin, je peux demander une modification à l'AMO avant de la valider : pièces justificatives, annulation de la demande, etc.**
2. **Je peux préciser ma demande de modification dans le bloc de saisie libre, qui sera transmis via une notification email à l'opérateur/AMO**

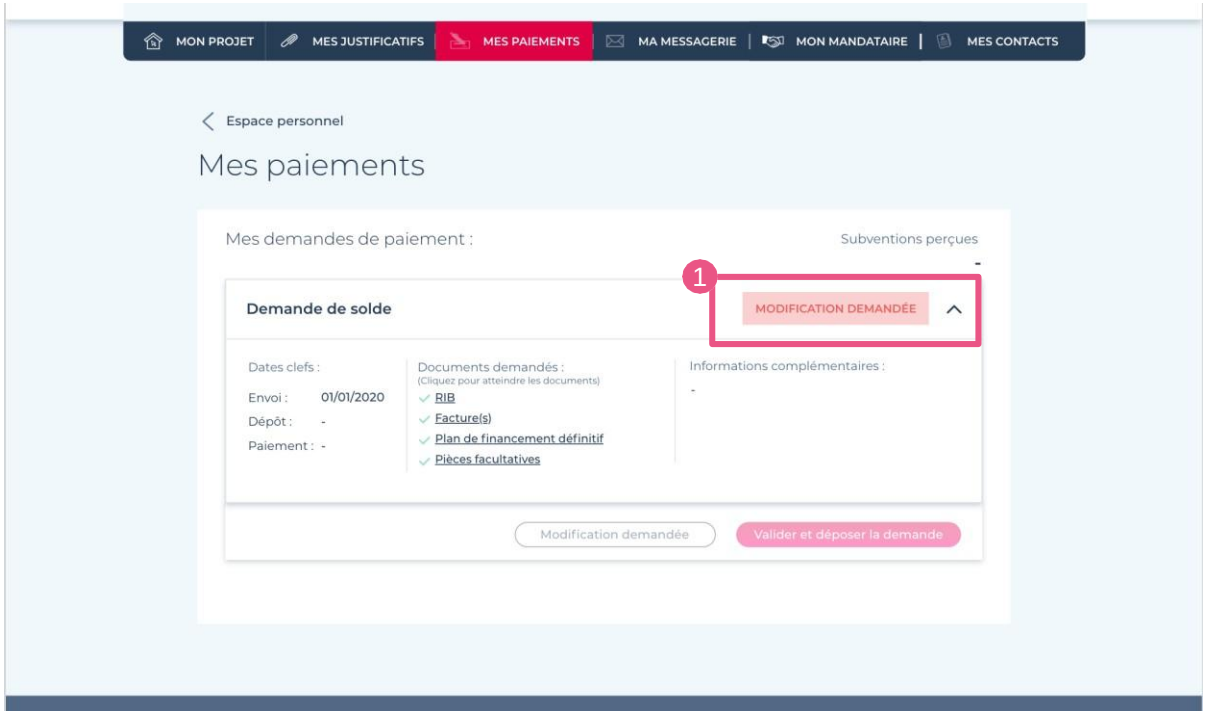




MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Mes paiements :
Modification du paiement

1. **La demande de paiement passe au statut « modification demandée »**

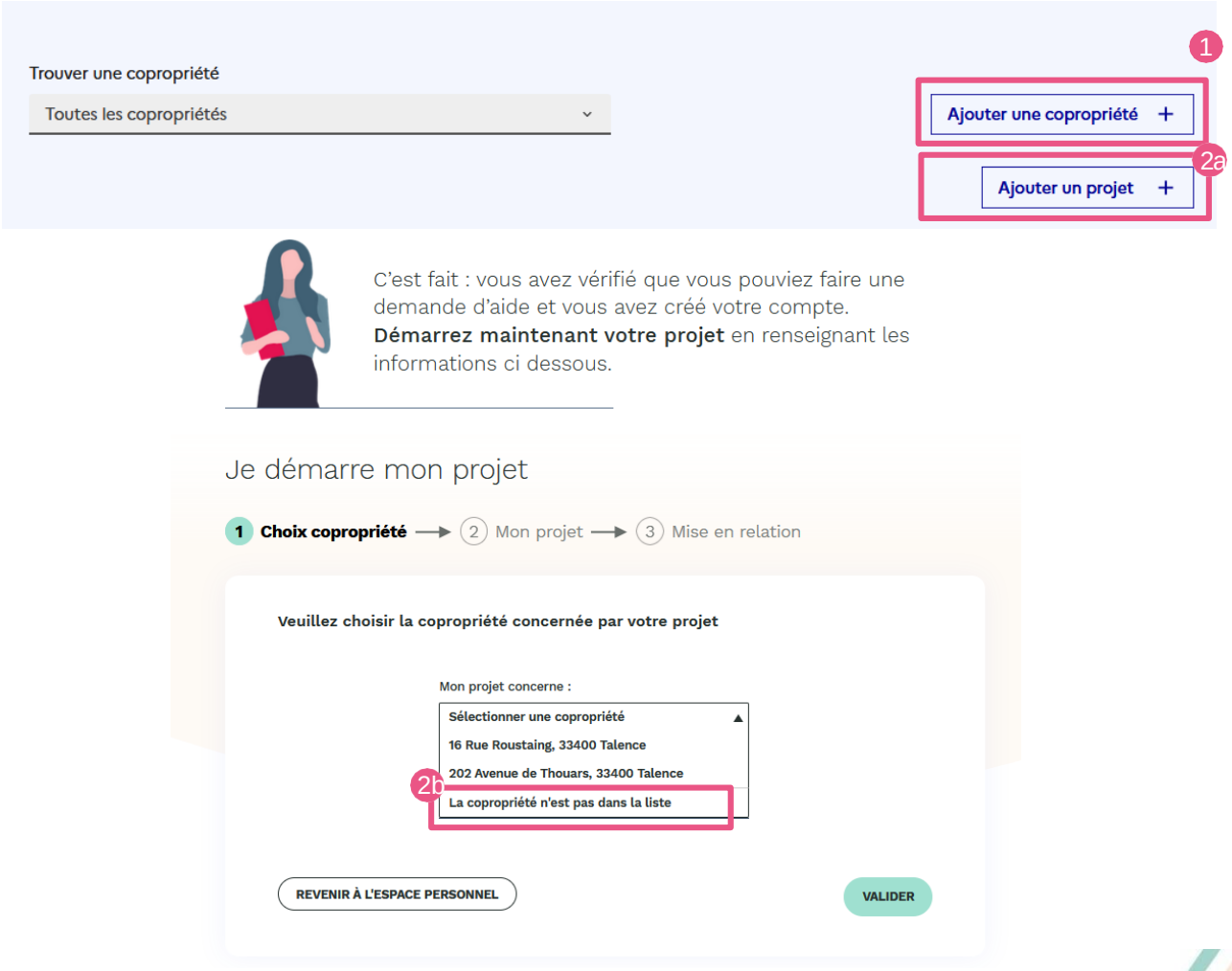


MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Etape 7
Multi-copro / Multi-projets

J'ajoute une nouvelle copropriété

1. **J'accède au parcours pour ajouter une copropriété en cliquant sur le bouton « AJOUTER UNE COPROPRIÉTÉ » depuis mon espace personnel**
2. **Ou en a. cliquant sur « Ajouter un projet » puis en sélectionnant le choix b. « La copropriété n'est pas dans la liste » , dans la première étape de création d'un nouveau projet**



Remarque

Seul un syndic professionnel ou un administrateur provisoire professionnel, peut gérer plusieurs copropriétés sur le site

MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

J'ajoute une nouvelle copropriété :
J'identifie et évalue la copropriété

1. **Le parcours pour ajouter une copropriété supplémentaire est similaire à celui renseigné pour la première fois (cf. slide 13).** Mon compte ayant déjà été créé, je n'ai plus à fournir les renseignements sur mon statut juridique
2. **Mon numéro de SIRET a déjà été renseigné et est non modifiable**

Remarque

La majorité des copropriétés est déjà immatriculée au RNC. Si ce n'est pas votre cas, veuillez suivre la procédure d'immatriculation dématérialisée via le site registre-copropriétés.gouv.fr

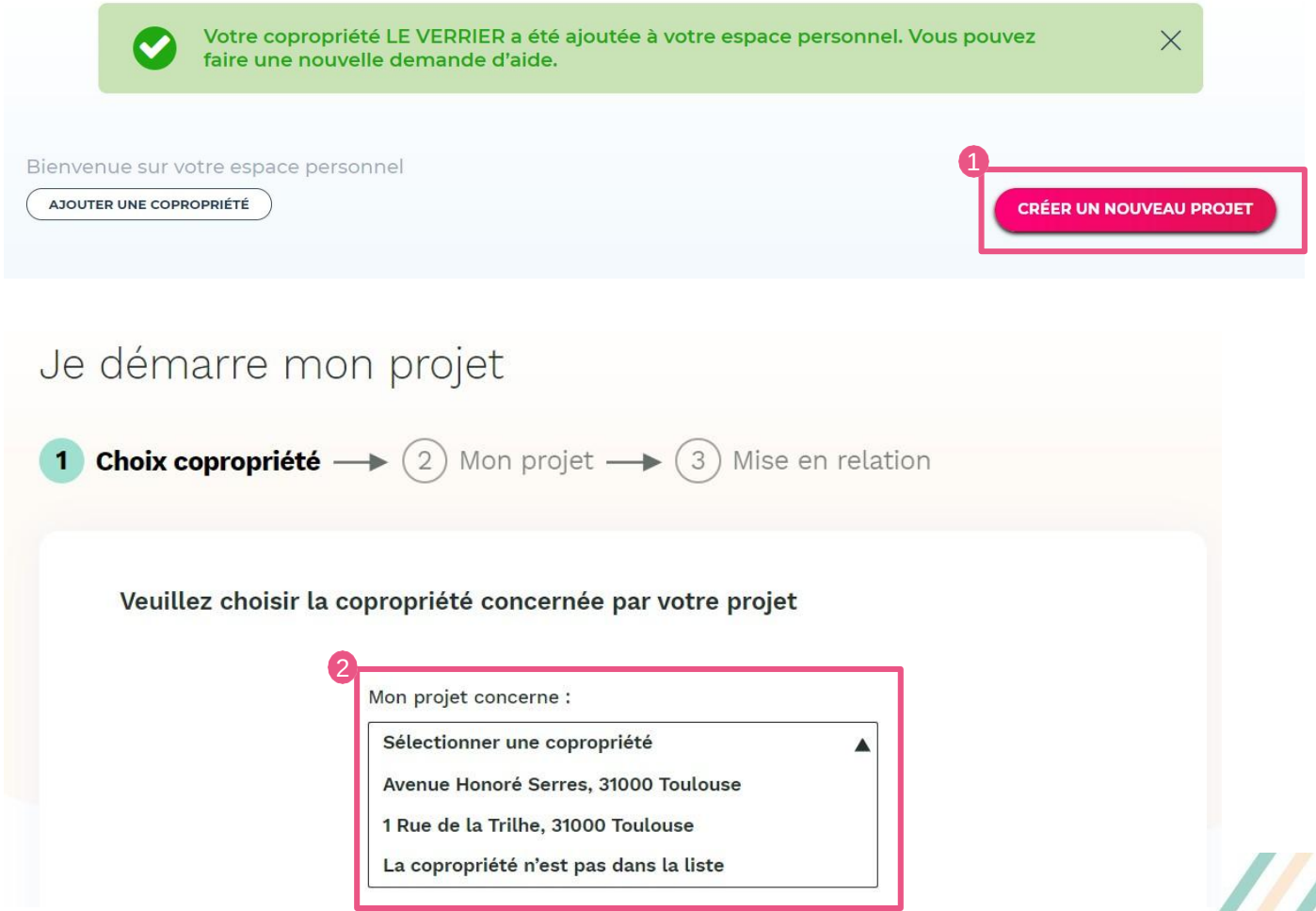


MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

J'ajoute une nouvelle copropriété :

Création dans mon espace personnel

1. **Si ma copropriété est éligible, je suis redirigé vers mon espace personnel et je pourrais créer des nouveaux projets sur cette nouvelle copropriété**
2. **Pour cela il suffira de la sélectionner dans la première étape d'ajout d'un projet**



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Je crée un projet supplémentaire

1. **Je peux créer et gérer plusieurs projets à la fois. Pour cela, même si j'ai déjà un projet en cours, je peux cliquer sur le bouton "AJOUETR UN PROJET"**

   Je continuerai alors sur le parcours classique de création de projet (cf. Slide 25)



Annexe

Statuts (projet / demandes de paiement)

Les statuts :

Les statuts composant le projet

Les statuts permettent de visualiser rapidement l'état de votre projet. Le statut actuel de votre projet est visible sur la "tuile" projet sur votre espace personnel, ainsi qu'en entête de la synthèse du projet sélectionné.

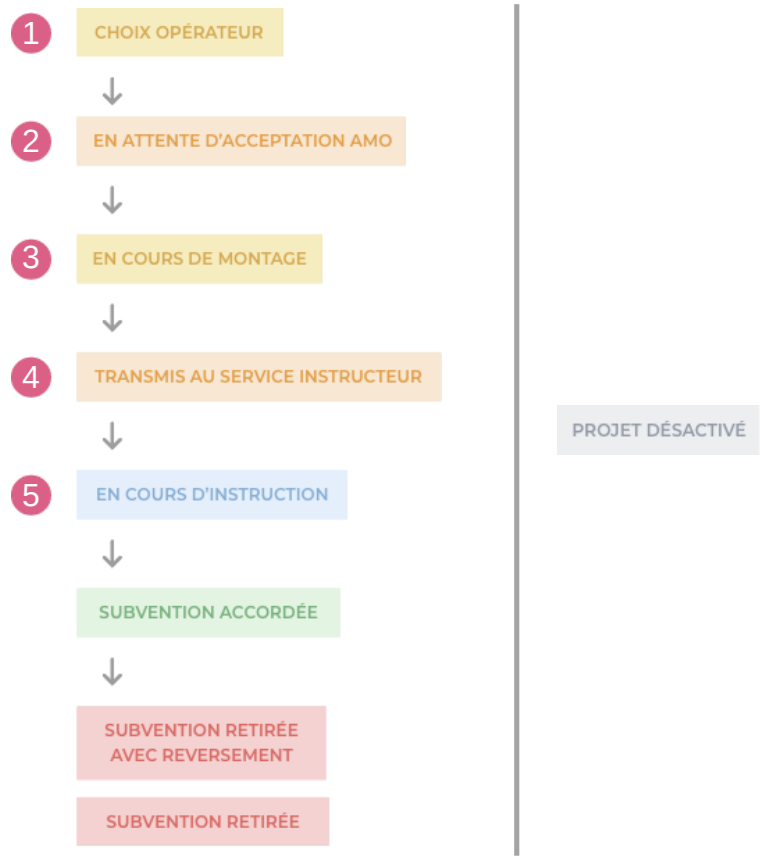
1. **« Choix opérateur » : votre projet nécessite le choix d'un opérateur / AMO afin de passer à l'étape suivante. Cliquez sur "mon projet" pour en choisir un.**

2. **« En attente d'acceptation AMO » : l'opérateur / AMO doit accepter votre projet afin de pouvoir continuer. S'il refuse le projet retourne à "Choix opérateur".**

3. **« En cours de montage » : L'opérateur / AMO renseigne les informations nécessaires à la constitution de la demande d'aide et ajoute les pièces justificatives nécessaires à votre projet. Vous pouvez être sollicité afin de lui transmettre ces justificatifs.**

4. **« Transmis au service instructeur » :**
   Vous avez validé et déposé votre projet contenant les informations et pièces justificatives à un instructeur, qui vérifiera les informations et les documents.

5. **« En cours d'instruction » : Le projet a été pris en charge par le service instructeur et est en cours de traitement.**



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

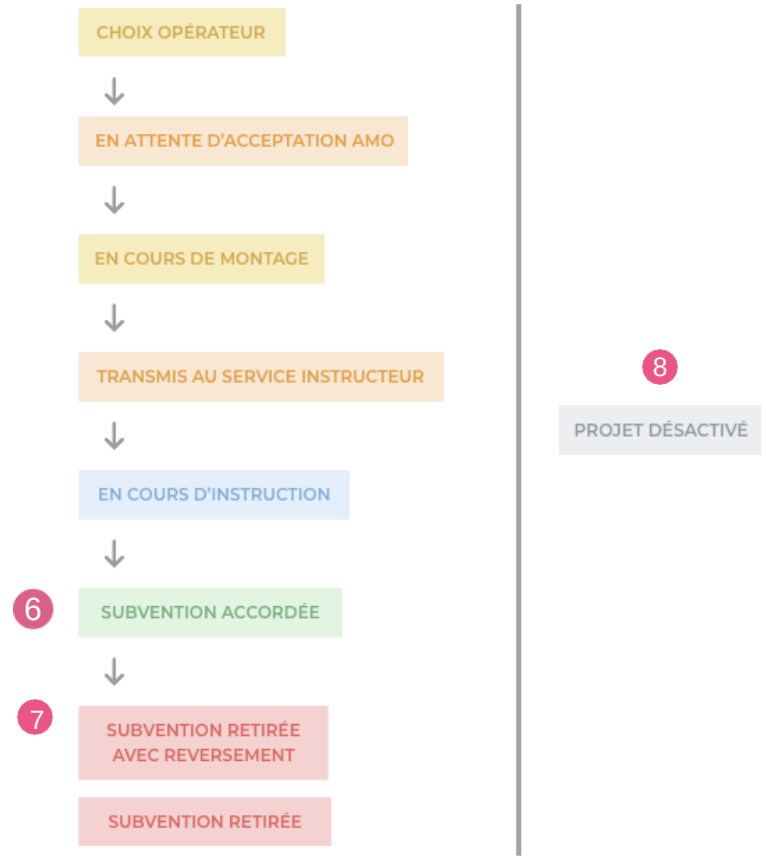
Les statuts :

Les statuts composant le projet

6. « Subvention accordée » : Une subvention vous a été allouée. Le montant de cette subvention à titre indicatif est visible sur la synthèse de votre projet ainsi que sur la tuile projet de votre espace personnel. Votre opérateur / AMO va effectuer une demande de paiement, consultable sur "mes paiements" afin de récupérer cette subvention.

7. Une subvention peut être retirée. Ce retrait peut être de deux sortes : « Subvention retirée » ou « Subvention retirée avec reversement »

8. Un projet avec le statut complémentaire « Projet désactivé » indique que celui-ci a été mis en suspend par un intervenant qui considère que le projet n'est plus actif. Une simple intervention de votre part sur ce projet permet d'enlever ce statut qui n'est pas bloquant.



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Les statuts :
Mes demandes de paiement

Des statuts spécifiques aux demandes de paiement, visible sur la page "Mes paiements" et associés à chaque demande, permettent de suivre leurs états :

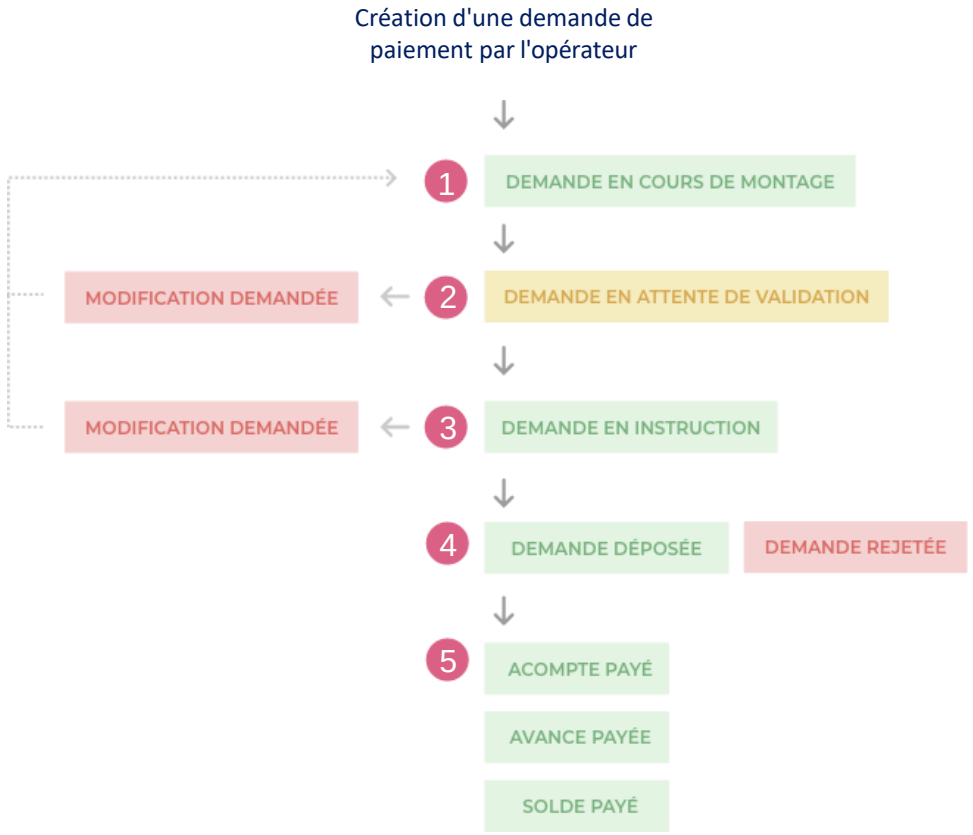
1. **« Demande en cours de montage » : Une demande de paiement (acompte / avance / solde) vient d'être créée par votre opérateur / AMO. Il doit réunir les justificatifs nécessaires avant de vous la soumettre pour validation**

2. **« Demande en attente de validation » : La demande est complète. Votre validation est nécessaire afin de poursuivre la démarche. Vous avez la possibilité de demander une modification qui entrainera le changement du statut à « Modification demandée » et renverra la demande vers l'opérateur / AMO**

3. **« Demande en instruction » : Votre demande validée est transmise au service instructeur. L'instructeur peut également demander une modification qui entrainera le changement du statut à « Modification demandée » et renverra la demande à l'opérateur / AMO**

4. **« Demande déposée » : Votre demande a été prise en charge par l'instructeur.**
   « Demande rejetée » : Votre demande a été rejetée par l'instructeur. Contactez votre opérateur pour plus de détails. Vous recevrez un courrier vous mentionnant les raisons de ce rejet

5. **« acompte / avance / solde payé » : Votre demande (acompte / avance / solde) a été payée. La demande est terminée**



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète